



RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

**Rapports nationaux à soumettre à la 12^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Uruguay, 2015**

Veillez remettre le Rapport national dûment rempli, en format Microsoft Word (.doc, 97-2003), comme fichier électronique et de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des affaires régionales, Secrétariat Ramsar (dufour@ramsar.org) avant le **1er septembre 2014.**

Structure du Modèle de Rapport national pour la COP12

Le Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP12 comporte quatre sections.

La section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

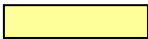
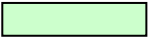
La section 2 se présente sous forme de 'texte libre' : dans cette section, les Parties peuvent fournir un résumé sur les différents aspects des progrès d'application au niveau national et des recommandations pour l'avenir.

La section 3 contient les 66 indicateurs d'application, présentés sous forme de questions et regroupés sous chaque stratégie d'application de la Convention dans le Plan stratégique 2009-2015, avec une section de 'texte libre' sous chaque indicateur où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au niveau national.

La Section 4 est une annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le Modèle de Rapport national pour la COP12

IMPORTANT – LIRE CETTE SECTION AVANT DE COMMENCER À REMPLIR LE MODÈLE DE RAPPORT NATIONAL

1. Toutes les sections du MRN pour la COP12 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
2. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au **1^{er} septembre 2014**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP12 sur l'application de la Convention.
3. Tous les champs à fond jaune clair  doivent être remplis.
4. Les champs à fond vert clair  sont des champs de 'texte libre' où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer pour la COP les rapports sur l'application au niveau mondial et régional.
5. Ce Modèle se présente comme un formulaire en Microsoft Word. Vous pouvez uniquement répondre et donner des informations dans les champs jaunes ou verts. Le reste du formulaire est bloqué afin que la structure et le libellé des indicateurs soient uniformes et comparables pour toutes les Parties.

6. Pour pénétrer dans un champ jaune ou vert que vous souhaitez remplir, déplacez le curseur sur la partie correspondante du formulaire et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le curseur se déplace automatiquement vers le champ disponible suivant.
7. Pour vous déplacer entre les champs, vous pouvez aussi appuyer sur la touche 'tabulation' du clavier.
8. Dans un champ de 'texte libre', vous pouvez saisir toute l'information que vous souhaitez. Veuillez toutefois noter que les documents Microsoft Word de type 'formulaire' offrent très peu de possibilités de modifier un texte saisi dans un champ de 'texte libre'. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ jaune ou un champ vert de 'texte libre', vous devez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ.
9. Certains caractères du clavier empêchent la saisie automatique des données dans la base de données du Secrétariat. Nous vous demandons donc de **ne pas utiliser les doubles guillemets « »** dans les champs de 'texte libre'. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' '** . Pour la même raison, **veuillez n'inscrire que du texte simple dans les champs de 'texte libre' : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, aucune couleur ni objet tel que des tableaux et images.**
10. Pour chacun des indicateurs de la section 3, nous fournissons un menu déroulant de réponses possibles. Celles-ci varient selon les indicateurs, en fonction de la question posée, mais en général se présentent sous forme de 'Oui', 'Non', 'En partie', 'En progrès'. Cela nous permet de faire des comparaisons statistiques entre les réponses.
11. Pour chaque indicateur vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, vous pouvez le faire dans le champ vert d'informations supplémentaires qui se trouve au-dessous de l'indicateur concerné. Veuillez rester aussi concis que possible (**500 mots maximum** dans chaque champ de texte libre).
12. Pour choisir la réponse à un indicateur, servez-vous de la touche « tabulation » ou déplacez le curseur sur le champ jaune pertinent et cliquez sur le bouton gauche de la souris. Le menu déroulant des réponses possibles apparaît. En cliquant sur le bouton gauche de la souris, sélectionnez la réponse choisie : celle-ci apparaîtra au centre du champ jaune.
13. Le MRN n'est pas, habituellement, rempli par une seule personne. Pour de nombreux indicateurs, il est préférable que le compilateur principal consulte les collègues de son service ou d'autres services du gouvernement et, le cas échéant, les ONG ou autres parties prenantes qui pourraient avoir une meilleure connaissance de certains aspects de l'application de la Convention par la Partie concernée. Le compilateur principal peut sauver le document à tout moment et le rouvrir ultérieurement pour compléter ou modifier les réponses. Par souci de continuité et de cohérence dans les informations fournies, les compilateurs sont invités à se référer au Rapport national soumis à la COP11.
14. N'oubliez pas de sauver le document après chaque séance de travail en format Microsoft Word, .doc, 97-2003! Nous recommandons le nom de fichier suivant : COP12 NRF [Pays] [date], par exemple : COP12 NRFSpain13juillet2014.doc.
15. Lorsque le MRN est entièrement rempli, veuillez l'envoyer sous ce format, de préférence par courriel, à Alexia Dufour, Responsable des Affaires régionales, Secrétariat de la Convention de Ramsar (dufour@ramsar.org).

16. Le MRN dûment rempli **doit être accompagné obligatoirement par une lettre ou un message courriel, au nom du chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit du Rapport national officiellement soumis à la COP12 par la Partie contractante concernée.**
17. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (même courriel que ci-dessus).

RAPPORT NATIONAL À LA COP12 DE RAMSAR

SECTION 1 : INFORMATION INSTITUTIONNELLE

Note importante : les réponses données ci-dessous seront considérées par le Secrétariat Ramsar comme la liste définitive de vos correspondants. Elles serviront à mettre à jour les informations dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants et disponibles à l'adresse www.ramsar.org/contacts_fr.

NOM DE LA PARTIE CONTRACTANTE : CANADA

AUTORITÉ ADMINISTRATIVE RAMSAR DÉSIGNÉE

Nom de l'Autorité administrative :	Service canadien de la faune
Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :	Sue Milburn-Hopwood, Directrice général
Adresse postale :	351 St. Joseph Blvd., Gatineau, QC K1A0H3 Canada
Tél./Télec. :	819-938-3908/ 819-938-3985
Courriel :	Sue.Milburn-Hopwood@ec.gc.ca

CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DE LA CONVENTION

Nom et titre :	Grant Hogg, Directeur, Gestion de Conservation des habitats
Adresse postale :	351 St. Joseph Blvd., Gatineau, QC K1A0H3 Canada
Tél./Télec. :	819-938-3992
Courriel :	Grant.hogg@ec.gc.ca

CORRESPONDANT NATIONAL DÉSIGNÉ POUR LES AFFAIRES DU GROUPE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (GEST)

Nom et titre :	Barry Warner, Professeur et président
Nom de l'organisation :	Department of Earth & Environmental Sciences, University of Waterloo
Adresse postale :	200 University Ave. W., Waterloo, Ontario, Canada N2L 3G1
Tél./Télec. :	519-888-4567 x33607
Courriel :	barry.warner@uwaterloo.ca

CORRESPONDANT NATIONAL GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre :	Aucun correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de CESP.
Nom de l'organisation :
Adresse postale :
Tél./Télec. :
Courriel :

CORRESPONDANT NATIONAL NON GOUVERNEMENTAL DÉSIGNÉ POUR CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DE COMMUNICATION, ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION (CESP)

Nom et titre :	Aucun correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de CESP.
Nom de l'organisation :
Adresse postale :
Tél./Télec. :
Courriel :



SECTION 2 : RÉSUMÉ GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS ET LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

RAPPEL : Veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP11) :

A. Quels ont été les cinq plus grands succès en matière d'application de la Convention ?

1) Le Canada a 37 sites Ramsar désignés, lesquels représentent l'ensemble des provinces et des territoires et qui couvrent plus de 13 millions d'hectares. Ces sites sont gérés par diverses autorités et témoignent de la collaboration observée à tous les ordres de gouvernement et d'autres groupes dans la communauté de la conservation des zones humides afin d'assurer une gestion adéquate de nos zones humides nationales importantes.

2) La superficie du site Ramsar Alaksen, désigné pour la première fois en 1982, a été considérablement élargie, passant de 586 à 20 682 hectares. Le nouveau secteur, renommé le 'Fraser River Delta', comporte six composantes (Burns Bog, Sturgeon Bank, South Arm Marshes, Boundary Bay, Serpentine et l'ancien site Ramsar 'Alaksen') et est situé dans la région du Metro Vancouver (Colombie Britannique). Le site étendu a été approuvé par le Secrétariat Ramsar en septembre 2012 et fait partie du delta et de l'estuaire de la rivière la plus importante pour les poissons et les oiseaux de la côte Ouest du Canada.

3) En mai 2014, le Canada a lancé le Plan de conservation national, lequel comprend d'importants investissements sur cinq ans visant à assurer la protection des terres écosensibles, d'appuyer les actions volontaires de conservation et de restauration et d'améliorer la conservation marine et côtière. De plus, il comporte une nouvelle initiative ayant pour but de restaurer et d'aménager les zones humides grâce à un investissement fédéral de 50 millions de dollars sur cinq ans (2014-2019). Un investissement supplémentaire dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles a également été annoncé dans le cadre du Plan de conservation national et permettra à Conservation de la nature Canada de bénéficier de 100 millions de dollars sur cinq ans afin d'assurer la protection des milieux humides.

4) En partenariat avec les États Unis et le Mexique, le Plan nord américain de gestion de la sauvagine a été révisé en 2012 en tant que nouvel 'appel à l'action' déterminant une vision intégrée et définissant des buts et des objectifs mesurables concernant les populations de la sauvagine, l'habitat et les gens. Un plan d'action distinct offre davantage de directives relativement à la mise en œuvre. Depuis l'établissement du Plan nord américain de gestion de la sauvagine en 1986, plus de 8 millions d'hectares de zones humides ou de habitats associés ont été conservés et plus de 48 millions d'hectares ont été gérés et/ou rétablis au Canada.

5) Dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles, le gouvernement du Canada a investi 245 millions de dollars depuis 2007, dont une partie a été utilisée pour obtenir des terres importantes pour le pays ou les provinces et qui protègent l'habitat d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs ou qui améliorent la connectivité ou les corridors entre les secteurs protégés existants. Plus de 388 000 ha de terre écologique importante ont été conservés dans le cadre de ce programme, dont des secteurs de zones humides et des habitats associés.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

1) Les ressources humaines et financières limitées parmi l'ensemble des intervenants qui mettent en œuvre la convention au Canada. Cela est particulièrement vrai concernant les ressources requises pour faciliter la communication de la valeur des zones humides et de celles nécessaires à une gestion proactive des zones humides du Canada.

2) Le taux de développement de l'urbanisation, de l'intensification agricole et de l'utilisation des terres industrielles changent dans les régions du Sud canadien et la perte d'habitats et la dégradation des écosystèmes restants qui y sont liées représentent un défi continu pour la conservation des zones humides du Canada.

3) Les écarts dans les inventaires des zones humides continuent à rendre difficile la priorisation des secteurs à conserver et à restaurer.

4) La sensibilisation et la mobilisation de la communauté des zones humides partout au Canada, effectuées par l'autorité administrative et du correspondant national du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) quant à des questions liées au Ramsar continuent de représenter un défi; il en va de même pour la communication entre les gestionnaires des sites Ramsar.

5) Les espèces envahissantes, la fragmentation des habitats et les activités d'utilisation des terres dans les secteurs entourant les sites Ramsar sont une source de préoccupation pour de nombreux sites Ramsar des régions du Sud canadien.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

1) Continuer d'améliorer les communications entre l'autorité administrative et le correspondant national du GEST, les gestionnaires de sites Ramsar et les autres intervenants responsables des zones humides en se servant du réseau de gestionnaires de sites et du Réseau des milieux humides (www.wetlandnetwork.ca) en tant que principaux mécanismes.

2) De nombreuses provinces ont indiqué qu'elles continueraient à travailler à la mise à jour et à l'amélioration des inventaires des zones humides afin d'éclairer la prise de décisions de gestion. L'Inventaire canadien des milieux humides, hébergé par Canards Illimités Canada, continue de progresser, en intégrant des données compatibles et en voyant son accès facilité à l'aide de la carte d'état interactive de l'Inventaire canadien des milieux humides.

3) Continuer à se baser sur les partenariats et à les utiliser afin de cerner et d'exécuter des mesures coordonnées à long terme en vue de conserver les zones humides, en établissant entre autres des liens avec d'autres secteurs (p. ex. l'agriculture, les intervenants de l'industrie) afin de faire la promotion de la Convention de Ramsar et les mesures que l'on peut prendre pour appuyer sa mise en œuvre. Cela comprend le fait de continuer sur la lancée de l'atelier sur le leadership lié aux milieux humides de 2014 et de mettre sur pied un groupe relatif aux zones humides qui puisse travailler sur les enjeux prioritaires, y compris la politique de compensation et l'inventaire des zones humides.

4) La mise en œuvre du Plan de conservation national lancé en 2014 nous permettra d'offrir davantage de possibilités de partenariat, y compris avec des municipalités, des groupes environnementalistes, des chasseurs et des pêcheurs, des propriétaires fonciers et des groupes communautaires, pour que des mesures concrètes soient prises afin de préserver les terres et les eaux qui les entourent en fonction des trois secteurs prioritaires suivants : la conservation des terres et des eaux du Canada, la restauration des écosystèmes du Canada et l'établissement d'un lien entre les Canadiens et la nature. Cela comprend d'importants investissements sur cinq ans en vue d'assurer la protection des terres écosensibles, d'appuyer les actions volontaires de conservation et de restauration et d'améliorer la conservation marine et côtière. De plus, elle comporte une nouvelle initiative conçue pour restaurer et aménager les zones humides et pour encourager les Canadiens à établir des liens avec la nature près de chez eux grâce aux aires protégées et aux espaces verts situés dans les régions urbaines ou à proximité de ces dernières.

5) Le rôle des zones humides dans l'apport de biens et de services écosystémiques a été reconnu dans un grand nombre de politiques et de programmes au Canada. L'évaluation et l'intégration de la recherche de services écosystémiques des zones humides et l'élaboration d'outils pratiques (p. ex. politique de compensation) représentent une priorité continue.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

Aucune recommandation précise pour le moment.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Aucune recommandation précise pour le moment.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du 'groupe de la biodiversité' (Ramsar, Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), CITES et Convention du patrimoine

mondial), et de la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ?

Il est possible d'établir un meilleur lien entre la mise en œuvre nationale de la Convention de Ramsar et la mise en œuvre d'autres conventions liées à la biodiversité grâce aux mesures suivantes : l'étude de moyens d'éviter la répétition du travail, des synergies plus avancées, la promotion de possibilités de reconnaissance et de participation mutuelles ainsi que l'échange de renseignements entre les ministères et les organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans la biodiversité et les changements climatiques. Le processus de mise à jour de la stratégie et du plan d'action nationaux relatifs à la biodiversité pourrait être une bonne occasion d'établir une coordination plus poussée entre les diverses conventions liées à la biodiversité, y compris la Convention de Ramsar.

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et d'autres stratégies dans le pays (p.ex. développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Actuellement, on tient compte des directives et des principes d'utilisation judicieuse de Ramsar dans la mesure du possible dans les stratégies provinciales, territoriales et fédérales et on devrait continuer d'encourager leur utilisation. En outre, le lien entre les biens et services écologiques des zones humides et le développement durable, la réduction de la pauvreté et d'autres stratégies écosystémiques devrait continuer à être étudié et communiqué à la décisionnaire pour influencer ces stratégies et inciter la conservation des zones humides.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

La force du plan stratégique actuel de Ramsar (2009 2015) est le thème des partenariats. Ce thème devrait toujours figurer au prochain plan stratégique. Les communications et la sensibilisation devraient également représenter une composante intégrante du nouveau plan, y compris les directives sur la diffusion des renseignements du GEST aux parties contractantes aux fins de distribution aux praticiens sur le terrain. Le GEST de Ramsar doit davantage collaborer avec d'autres organismes et tirer profit de leur expertise (p. ex. Convention sur la diversité biologique, Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, Organisations internationales partenaires) afin d'entreprendre des tâches en utilisant un minimum de ressources.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

Liste des organisations invitées à contribuer :

Gouvernement fédéral : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, Commission mixte internationale (section canadienne), Ressources naturelles Canada, Commission de la capitale nationale, Agence Parcs Canada

Gouvernements provinciaux et territoriaux : Alberta, Colombie Britannique, Manitoba, Nouveau Brunswick, Terre Neuve et Labrador, Territoires du Nord Ouest, Nouvelle Écosse, Nunavut, Ontario, Île du Prince Édouard, Québec, Saskatchewan, Yukon

Administrations municipales et régionales : Organe de gestion de la faune de la vallée de Creston (Colombie Britannique), Metro Vancouver (Colombie Britannique), Office de protection de la nature de la vallée de Nottawasaga (Ontario)

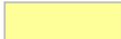
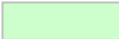
Organismes non gouvernementaux : Études d'Oiseaux Canada, Delta Farmland and Wildlife Trust, Delta Waterfowl, Canards Illimités Canada, Manitoba Habitat Heritage Corporation, Nature Canada, Conservation de la nature Canada, Réserve de la biosphère du Lac Saint Pierre, Habitat faunique Canada

Institutions académiques ou de recherche : Université d'Acadia, Institut international du développement durable, Université de Saskatchewan, Université de Toronto, Université de Waterloo.

Organisations privées ou de l'industrie : Association canadienne des producteurs pétroliers, Canadian Cattlemen's Association, Fédération canadienne de l'agriculture, Association Canadienne Tourbe De Sphaigne, Association des produits forestiers du Canada, L'Association minière du Canada

SECTION 3 : INDICATEURS ET AUTRES INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION

RAPPEL : Comment remplir cette section

1. Pour chaque indicateur (présenté sous forme de question), veuillez sélectionner une réponse dans le menu déroulant du champ jaune. 
2. Si vous souhaitez apporter des informations supplémentaires sur un indicateur particulier, veuillez les saisir dans un champ vert de 'texte libre' au-dessous des indicateurs. 
3. Si vous souhaitez modifier un texte saisi dans un champ vert de 'texte libre', veuillez couper et coller le texte existant dans un document séparé, faire les modifications puis couper et coller le texte révisé dans le champ vert.
4. Certains caractères utilisés dans le champ de 'texte libre' empêchent la saisie automatique des données dans notre base de données : nous vous demandons donc **de ne pas utiliser les doubles guillemets « » dans les champs de 'texte libre'**. En revanche, vous pouvez **utiliser les caractères ' ' . Le texte inscrit dans les champs de 'texte libre' doit être du texte simple uniquement : ces champs ne permettent aucune mise en page particulière, couleur ou objet tel que des tableaux et images.**
5. Pour aider les Parties contractantes à se référer à l'information pertinente fournie dans leur Rapport national à la COP11, pour chaque indicateur ci-dessous (le cas échéant) un renvoi aux indicateurs équivalents du MRN pour la COP11 est fourni, comme suit : {x.x.x}
6. Le cas échéant, un renvoi au Domaine de résultats clés (DRC) pertinent du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 relatif à l'application de la Convention par les Parties contractantes est également fourni.
7. Seuls les stratégies et les DRC du Plan stratégique 2009-2015 assortis d'importantes mesures d'application pour les Parties figurent dans le présent Modèle de Rapport national; les éléments du Plan stratégique ne portant pas directement sur les Parties ont été omis.

OBJECTIF 1. L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES

STRATÉGIE 1.1 Inventaire et évaluation des zones humides. *Décrire, évaluer et surveiller l'étendue et l'état de tous les types de zones humides définis par la Convention de Ramsar ainsi que les ressources des zones humides, aux échelles pertinentes, afin d'éclairer et d'étayer l'application de la Convention, notamment l'application de ses dispositions relatives à l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.*

1.1.1 Votre pays a-t-il un inventaire national complet de ses zones humides ? {1.1.1} DRC 1.1.i

C - En partie

1.1.1 Informations supplémentaires :

L'Inventaire canadien des terres humides (ICTH) a été établi en 2002 dans le cadre d'un partenariat initial entre l'Agence spatiale canadienne, Canards Illimités Canada, Environnement Canada et le Conseil nord américain de conservation des terres humides (Canada). L'objectif du travail était d'offrir un inventaire national des milieux humides que l'on pourrait utiliser pour la conservation et la gestion durable des milieux humides afin d'obtenir des avantages environnementaux et sociaux et d'offrir un accès facile aux milieux humides cartographiés numériquement et classifiés à l'aide d'une structure de données et de protocoles de gestion normalisés. Canards Illimités Canada dirige actuellement l'initiative et a indiqué que, jusqu'à maintenant, environ 25 % de l'Inventaire canadien des milieux humides est en cours ou terminé (ce qui représente plus de 251 millions ha). Cela représente une augmentation d'environ 43,2 millions ha au cours des trois dernières années, avec une cartographie terminée ou en cours dans 12 secteurs du pays.

De plus, de nombreuses provinces ont tenu à jour leur propre inventaire de milieux humides ou ont entrepris des travaux liés à l'inventaire dans les secteurs prioritaires. Par exemple, dans la province de l'Alberta, afin de respecter la Wetland Policy de 2013, divers outils seront élaborés en vue d'améliorer la prise de décisions au moyen de l'inventaire provincial des milieux humides actuel, y compris un système d'évaluation de la valeur des milieux humides fondé sur un système d'information géographique (SIG), une base de données et un outil d'établissement de rapports disponibles au public ainsi qu'un inventaire des milieux humides drainés et des possibilités de restauration. En Saskatchewan, des inventaires de milieux humides intacts et drainés sont disponibles pour certaines parties de la province. Au Manitoba, le gouvernement travail à un nouvel inventaire des milieux humides pour l'ensemble de la province, en concentrant ses efforts initiaux sur les besoins prioritaires dans les régions du sud.

Le Consortium des terres humides des Grands Lacs, un partenariat binational avec des experts scientifiques des É. U. et les organismes fédéraux, d'état et provinciaux du Canada, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes d'intérêt ont élaboré un inventaire numérique des milieux humides côtiers pour l'ensemble du bassin en tant que cadre pour la surveillance à long terme des milieux humides des Grands Lacs.

Le Centre canadien de télédétection de Ressources naturelles Canada continue à élaborer de nouvelles techniques permettant d'améliorer et de mettre à jour les inventaires des milieux humides du Canada. Les projets de recherche actuels étudient des méthodologies avancées de cartographie et de surveillance des tourbières subarctiques et boréales à l'aide de données obtenues par radar satellite polarimétrique ainsi que l'élaboration active de méthodes permettant de cartographier l'étendue des milieux humides et les niveaux d'eau connexes de façon fiable au moyen de systèmes radars satellite actuels et futurs.

<p>1.1.2 Les données d'inventaire et informations sur les zones humides sont-elles tenues à jour et accessibles à tous les acteurs ? {1.1.2} DRC 1.1.ii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>1.1.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Canards Illimités Canada, avec l'appui initial du Conseil nord américain de conservation des terres humides (Canada) a élaboré une carte d'état interactive indiquant les secteurs du pays où un inventaire compatible avec l'Inventaire canadien des terres humides (ICTH) est en cours d'élaboration ou terminé. La carte (http://maps.ducks.ca/cwi/) offre un accès à des polygones détaillés des milieux humides, directement en ligne ou au moyen de sources provinciales. Des coordonnées de personnes-ressources sont disponibles pour tous les inventaires associés à la carte de statut interactive si des intervenants souhaitent obtenir les données relatives aux milieux humides. La carte de statut interactive de l'Inventaire canadien des terres humides a remporté un prix international dans le cadre de la compétition internationale de cartographie relative à la conservation de 2011 de la Society for Conservation GIS de l'Environmental Systems Research Institute (ESRI).</p>	

1.1.3 Y a-t-il eu, dans votre pays, globalement, des changements dans l'état* des zones humides au cours de la période triennale écoulée ? {1.1.3 }

- a) Sites Ramsar
- b) zones humides en général

- a) - Etat identique
- b) - Etat identique

Veillez préciser les sources des informations sur lesquelles se fonde votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre l'état des zones humides intérieures et côtières, veuillez l'expliquer. Si vous le pouvez, veuillez préciser quel(s) est/sont le(s) principal/aux facteur(s) de changement.

* 'Etat' signifie caractéristiques écologiques, conformément à la définition donnée par la Convention

1.1.3 Informations supplémentaires sur les questions a) et/ou b) :

a) Sites Ramsar : De façon générale, l'état des sites Ramsar du Canada demeure inchangé. Toutefois, Environnement Canada et les gestionnaires de sites Ramsar surveillent les changements dans le niveau de l'eau au site 'Beaverhill Lake', lequel a par le passé vu son niveau d'eau varier relativement à ses caractéristiques et à l'état écologique essentiels qui y a été observé ainsi qu'au site 'Quill Lakes', où les niveaux d'eau ont montés en raison d'une humidité plus élevée qu'à l'habitude dans la région du drainage des terres agricoles environnantes (voir section 2.6.2). De nombreux sites continuent à gérer les espèces exotiques envahissantes. La fragmentation de l'habitat et le développement des pressions des terres environnantes constituent également une préoccupation pour bon nombre de sites Ramsar dans les régions du sud du Canada.

La condition globale des milieux humides de partout au Canada varie. Selon l'évaluation nationale du Canada la plus récente (La biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010), les milieux humides du Canada importantes à l'échelle internationale demeurent saines et offrent des milliards de dollars en services écosystémiques chaque année.

(<http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=83A35E06-1>). De nombreux efforts visant à conserver et à aménager les milieux humides du Canada sont en cours d'élaboration dans l'ensemble du pays (voir la section 1.8.2) et on constate une reconnaissance croissante du rôle important que jouent les milieux humides dans les services essentiels, tels que la maîtrise des crues et la séquestration de carbone.

On observe toujours une perte et une dégradation localisées des milieux humides dans le sud du Canada, lesquelles sont attribuables à toute une gamme de facteurs de stress. Par exemple, au Québec, une étude menée en 2013 par le Centre de la science de la biodiversité du Québec a consigné des changements dans les milieux humides des Basses Terres du Saint Laurent au cours des deux dernières décennies. L'analyse a démontré que, bien que 12 % des milieux humides de la région fassent partie d'un secteur protégé, 19 % ont été touchées par les activités agricoles, forestières, urbaines et industrielles.

On travaille actuellement à la mise à jour des renseignements liés à la tendance de la perte de milieux humides pour l'ensemble du sud de l'Ontario et à l'établissement de rapports sur l'état et les tendances des milieux humides côtiers des Grands Lacs de l'Ontario. Environnement Canada participe à des initiatives de surveillance dans cette région, dont la Great Lakes Restoration Initiative, un partenariat entre le Canada et les É. U. visant à surveiller plus de 1 000 milieux humides côtiers sur une période de cinq ans (2010-2014); un projet régional surveillant la qualité de

l'eau et l'état des populations d'oiseaux, de macro invertébrés aquatiques et de végétaux dans l'ensemble du côté canadien du lac Érié, du lac Ontario et du corridor Huron Érié ainsi que la collecte de renseignements de référence sur l'état des habitats en milieu humide côtière du lac Ontario.

STRATÉGIE 1.3 Politique, législation et institutions. *Élaborer et appliquer des politiques, législations et pratiques, y compris de croissance et développement des institutions appropriées, dans toutes les Parties contractantes pour garantir l'application efficace des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

1.3.1 Une Politique nationale pour les zones humides (ou instrument équivalent) est-elle en place ? {1.3.1} DRC 1.3.i
(si 'Oui', indiquer le titre et la date de la politique en question dans le champ vert)

B - Non

1.3.1 Informations supplémentaires :

La conservation des milieux humides du Canada constitue une responsabilité commune fédérale provinciale et territoriale; il n'existe ainsi aucune politique nationale.

Le gouvernement fédéral a un rôle particulier à jouer en tant qu'important propriétaire de terrains et est chargé de mettre en œuvre la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991).

De nombreuses provinces possèdent également une politique ou une stratégie liée aux milieux humides pour les régions sous leur juridiction et plusieurs nouvelles politiques ont été publiées au cours des trois dernières années. Le Alberta Wetland Policy (2013) offre un cadre stratégique pour la conservation des milieux humides et reconnaît celles-ci comme jouant un rôle essentiel à la santé des bassins versants. Le Nouveau Brunswick a publié une stratégie de gestion à long terme des milieux humides en 2012, dans le but d'assurer la protection des milieux humides importantes pour la province, d'améliorer les processus de délivrance de permis et d'encourager les pratiques exemplaires.

Les autres provinces et territoires se sont engagés à mettre à jour ou à élaborer une politique relative aux milieux humides. Le '25 year Water Security Plan' (2012) de la Saskatchewan reconnaît l'importance des milieux humides dans la prestation des services écosystémiques et demande une mise à jour de la politique provinciale relative aux milieux humides de 1995 d'ici 2015. La province du Manitoba a publié l'ébauche d'une stratégie pour l'intendance des tourbières de 2014 afin de faire la promotion de la protection et du développement responsable des tourbières en reconnaissant la portée des biens et des services écosystémiques qu'ils offrent et s'est engagée à élaborer une stratégie en matière de milieux humides dans le cadre de son plan vert de 2012. Terre Neuve et Labrador élabore actuellement une stratégie et un cadre relatifs aux milieux humides. Le Québec élabore actuellement sa politique relative aux milieux humides, laquelle devrait être terminée en 2015. De plus, au moyen de sa stratégie et de son plan d'action relatifs à l'eau, le territoire du Yukon s'est engagé à élaborer une politique lui permettant de gérer les milieux humides.

En Ontario, les répercussions sur les milieux humides importantes et les milieux humides côtiers des Grands Lacs continuent d'être évitées grâce aux lois provinciales sur la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources et aux règlements et aux politiques connexes. En 2014, des modifications apportées à la politique provinciale ont entraîné la prise en considération et la protection des milieux humides côtiers des Grands Lacs.

Selon l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement territorial joue un rôle actif dans la gestion de la faune (y compris les habitats) ainsi que l'examen et la réglementation des activités d'exploitation dans le cadre d'un système de cogestion unique. En pratique, le gouvernement territorial travaille de concert avec les autorités fédérales responsables, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et les habitants locaux afin d'assurer la bonne conservation des pratiques liées aux bassins versants, aux milieux humides et les habitats fauniques.

1.3.2 Les stratégies et plans nationaux suivants prennent-ils en compte les questions relatives aux zones humides :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) stratégies d'éradication de la pauvreté | a) Z - Non applicable |
| b) plans de gestion des ressources en eau et d'économie de l'eau | b) C - En partie |
| c) plans de gestion des ressources marines et côtières | c) C - En partie |
| d) programmes forestiers nationaux | d) C - En partie |
| e) stratégies nationales pour le développement durable | e) C - En partie |
| f) politiques ou mesures nationales en matière d'agriculture | f) C - En partie |
| g) stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, élaborés dans le cadre de la CDB | g) C - En partie |
- {1.3.3} DRC 1.3.i

1.3.2 Informations supplémentaires :

Un ensemble de stratégies et de processus de planification fédéraux, provinciaux et territoriaux incorporent les valeurs de la conservation des milieux humides. Voici quelques exemples récents :

b) Le '25 year Water Security Plan' (2012) de la Saskatchewan, la stratégie et le plan d'action relatifs à l'eau (2014) du Yukon et la stratégie (2010) et le plan d'action (2011 2015) de gestion des eaux des Territoires du Nord Ouest reconnaissent l'importance des services écosystémiques liés aux milieux humides dans la planification de la gestion des ressources hydriques.

c) Les exercices de planification de la gestion côtière intégrée menés par Pêches et Océans Canada ont récemment été achevés pour deux importants secteurs de gestion des océans, en tenant compte de secteurs importants du point de vue écologique, y compris des milieux humides. L'initiative fédérale sur la Santé des océans (2007 2013, renouvelée en 2014 dans le cadre du Plan de conservation national) soutient davantage la protection des aires marines uniques et vulnérables.

d) Les directives et les règlements relatifs à la gestion forestière fournissent des normes dont il faut tenir compte concernant les milieux humides et les zones tampons (p. ex. Forest and Range Practices Act de la Colombie Britannique, Forest Resources Act du Yukon).

e) La Stratégie fédérale de développement durable (2013 2016) aborde la conservation des milieux humides conformément à l'objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens. En Ontario, les outils législatifs offrent une orientation en matière de développement durable, en tenant compte des milieux humides (p. ex. la Déclaration de principes provinciale de 2014). Les milieux humides sont également protégés dans le cadre des lois sur l'utilisation territoriale des terres (p. ex. Loi de 2005 sur la ceinture de verdure).

f) Cultivons l'avenir 2 (2013 2018), dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, offre un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial concernant l'agriculture au Canada, en offrant un financement de coûts partagés pour les producteurs agricoles qui effectuent le recensement des risques environnementaux sur leur ferme et qui appliquent des pratiques de gestion bénéfiques, dont certaines favorisent, directement ou indirectement, la conservation et l'utilisation judicieuse des milieux humides.

g) On a élaboré un ensemble de buts et d'objectifs canadiens proposés pour la biodiversité d'ici 2020 à l'aide d'un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui reçoit des commentaires provenant d'intervenants et d'organisations autochtones en plus d'utiliser le Plan stratégique de la CDB de 2011 2020 comme document d'orientation. Les buts et les objectifs indiquent des résultats à moyen terme qui appuient les objectifs à long terme du Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité (2006) et la Stratégie canadienne de la biodiversité (1995). L'objectif A, cible 3, renvoie directement à la conservation des milieux humides : 'd'ici 2020, les milieux humides du Canada sont conservés ou aménagés afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de rétablissement et de gestion.'

Les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent également à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

1.3.3 Des pratiques d'évaluation environnementale stratégique sont-elles appliquées lors de l'examen des politiques, programmes et plans qui pourraient affecter les zones humides ? {1.3.4} DRC 1.3.ii

C - En partie

1.3.3 Informations supplémentaires :

La plupart des secteurs de compétence au Canada mènent des évaluations environnementales stratégiques des politiques, des programmes et des plans afin de cerner les éventuels effets environnementaux importants, y compris ceux sur les milieux humides. On retrouve au niveau fédéral une directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques (<http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1>) et tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada qui élaborent des propositions de politique et de programme doivent mettre en œuvre la directive (terminée au moment de l'approbation).

1.3.4 Une étude d'impact sur l'environnement est-elle effectuée pour chaque nouveau projet de développement (construction de bâtiments et de routes, extraction minière, etc.) susceptible d'affecter les zones humides ? {1.3.5} DRC 1.3.iii

A - Oui

1.3.4 Informations supplémentaires :

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été mise à jour en 2012 et met l'accent sur les effets environnementaux négatifs potentiels qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, y compris les poissons et leur habitat, d'autres espèces aquatiques, les oiseaux migrateurs, les terres fédérales, les effets environnementaux qui franchissent les frontières provinciales ou internationales, les effets qui touchent les peuples autochtones et les changements environnementaux qui sont directement liés ou nécessairement accessoires à des décisions fédérales concernant un projet (<http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=fr&n=16254939-1>). La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) tient également compte de la valeur des milieux humides dans son cadre de prise de décision en tant que facteur clé des évaluations environnementales fédérales.

Le rôle d'Environnement Canada dans la conservation est lié aux oiseaux migrateurs, aux espèces à risque et aux habitats importants à l'échelle nationale. Dans le contexte des ressources naturelles et des autres possibilités de développement, Environnement Canada offre une expertise et des conseils techniques dans le cadre du processus d'évaluation environnementale afin d'aider à éviter ou à réduire les impacts environnementaux, y compris ceux touchant les milieux humides associées aux projets.

De plus, la plupart des provinces et des territoires ont leurs propres lois qui requièrent une évaluation environnementale pour certains projets. Par exemple, conformément à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, on reconnaît l'importance des milieux humides et on évite ou atténue les répercussions sur les milieux humides dans les évaluations environnementales. En Ontario, les évaluations des effets environnementaux sont requises afin de déterminer si les projets de développement auront des impacts négatifs sur les fonctionnalités ou les fonctions d'importantes milieux humides du nord de l'Ontario (le développement est interdit dans les importantes milieux humides du sud de l'Ontario). Une évaluation des impacts environnementaux est également requise avant d'entreprendre le développement adjacent d'importantes milieux humides. À Terre Neuve et Labrador, les évaluations des impacts environnementaux ont été terminées concernant les activités d'exploitation minière, les nouvelles routes, les fermes de canneberges et les lignes de transmission ayant une incidence sur les milieux humides.

Parfois, des directives compensatrices sont également offertes lorsque les activités de développement ont le potentiel d'avoir des répercussions sur les milieux humides. Par exemple, conformément l'Alberta Wetland Policy, le remplacement des milieux humides est nécessaire lorsqu'on ne peut éviter ou atténuer les répercussions et lorsque des milieux humides seraient définitivement perdues. Le secteur à remplacer dépend d'une technique d'évaluation des milieux humides.

1.3.5 A-t-on apporté des modifications à la législation existante pour refléter les engagements au titre de la Convention de Ramsar? {1.3.6}	B - Non
1.3.5 Informations supplémentaires :	

STRATÉGIE 1.4 Reconnaissance intersectorielle des services fournis par les zones humides.
Améliorer la reconnaissance et la prise en compte, dans le processus décisionnel, de l'importance des zones humides pour la conservation de la biodiversité, l'approvisionnement en eau, la protection des littoraux, la gestion intégrée des zones côtières, la maîtrise des crues, l'atténuation des changements climatiques et/ou l'adaptation à ces changements, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le tourisme, le patrimoine culturel et la recherche scientifique en élaborant et diffusant des méthodes pour réaliser l'utilisation rationnelle des zones humides.

1.4.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar a-t-elle été réalisée ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	B - Non
1.4.1 Informations supplémentaires : Aucune évaluation nationale des avantages et des services écosystémiques fournis par les sites Ramsar n'a été réalisée pour le moment. Les plans de gestion individuels présentent habituellement les avantages et les services écosystémiques des sites, mais aucune évaluation précise n'a été menée à bien. Une évaluation des services écosystémiques du site Ramsar 'Last Mountain Lake' en Saskatchewan sera incluse dans le plan de gestion à jour.	

1.4.2 Des programmes ou projets pour l'utilisation rationnelle des zones humides contribuant aux objectifs de réduction de la pauvreté ou aux plans pour la sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été mis en œuvre ? {1.4.2} DRC 1.4.i	B - Non
1.4.2 Informations supplémentaires :	

1.4.3 A-t-on tenu compte des valeurs socio-économiques et culturelles des zones humides dans les plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.4} DRC 1.4.iii	C - En partie
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

1.4.3 Informations supplémentaires (si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si vous le savez, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Les plans de gestion de vingt sites Ramsar comportent des valeurs socioéconomiques et culturelles : Baie de l'Isle Verte, Cap Tourmente, Columbia River Wetlands, Creston Valley, Grand Codroy Estuary, Hay-Zama Lakes, Lac Saint-Francois, Lac St. Pierre, Last Mountain Lake, Long Point, Mer Bleue Conservation Area, Minesing Wetlands, Oak Hammock Marsh, Old Crow Flats, Peace-Athabasca Delta, Point Pelee National Park, Polar Bear Provincial Park, St. Clair National Wildlife Area, Tabusintac Lagoon and River Estuary, et Whooping Crane Summer Range.

Par exemple :

- Le plan de gestion de site Ramsar 'Hay Zama Lakes' a permis de déterminer et de protéger les utilisations traditionnelles des Premières Nations. Le site offre un quartier d'hiver essentiel à la population de bisons des bois en voie de disparition à l'échelle provinciale réintroduite en liberté. La gestion du troupeau comprenait la chasse par les Premières nations et les chasseurs résidents visant à gérer les niveaux de la population et à assurer le statut 'exempt de maladie'.
- Le plan de gestion de la 'St. Clair National Wildlife Area' comprend des valeurs telles que l'observation de la faune et le piégeage d'animaux à fourrure.
- Le site Ramsar 'Mer Bleue Conservation Area' reconnaît l'interdépendance entre l'agriculture durable et la conservation de la biodiversité au site Ramsar.
- Le site Ramsar 'Old Crow Flats' est l'une des quatre aires de protection de l'habitat figurant à la Yukon Wildlife Act. Les aires, principalement des milieux humides, ont été choisies conformément aux accords de revendications territoriales, entre autres en raison de leur valeur de subsistance culturelle et comportent toutes des plans de gestion.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) tient également compte de la valeur socioéconomique des milieux humides dans son cadre de prise de décision et en tant que facteur clé des évaluations environnementales fédérales. Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent également tenir compte des valeurs économiques ainsi que des valeurs et de l'héritage culturel des Autochtones pendant l'évaluation des milieux humides.

Le Global Institute for Water Security de l'Université de Saskatchewan travaille dans le 'Saskatchewan River Delta' et 'Cumberland Marshes' (une importante zone pour la conservation des oiseaux) afin d'étudier les répercussions des scénarios d'écoulement futurs associés aux barrages existants sur les habitats aquatiques ainsi que les ressources sur le marché et coutumières (non sur le marché) utilisées par les habitants de la région. Le travail attribuera la valeur (sociale, culturelle et économique) à l'utilisation des ressources et des activités de conservation connexes dans le but d'élaborer un ensemble de scénarios permettant d'obtenir des résultats durables et un plan opérationnel.

Canards Illimités Canada a fait la promotion de l'intégration des valeurs culturelles traditionnelles des Premières Nations aux stratégies de conservation dans le cadre de ses programmes de conservation des forêts boréales. Une utilisation récréative est permise sur les terres de conservations de Canards Illimités Canada partout au pays, tout en respectant les intérêts locaux.

STRATÉGIE 1.5 Reconnaissance du rôle de la Convention. *Améliorer le profil de la Convention en mettant en évidence ses capacités en tant que mécanisme unique pour la gestion des écosystèmes de zones humides à tous les niveaux; promouvoir l'utilité de la Convention en tant que mécanisme d'application possible pour remplir les objectifs et les buts d'autres processus et conventions de portée mondiale*

1.5.1 Depuis la COP11, avez-vous porté la 'Déclaration de Changwon' (Résolution X.3) à l'attention :

- a. du Chef de l'État
 - b. du Parlement
 - c. du secteur privé
 - d. de la société civile
- {1.5.2}

- a. B - Non
- b. B - Non
- c. B - Non
- d. B - Non

1.5.1 Informations supplémentaires :

.....

STRATÉGIE 1.6 Gestion scientifique des zones humides. *Promouvoir une application efficace du concept d'utilisation rationnelle en veillant à ce que les politiques nationales et plans de gestion des zones humides s'appuient sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les connaissances techniques et traditionnelles.*

1.6.1 Des recherches ont-elles été entreprises dans votre pays pour étayer les politiques et plans relatifs aux zones humides concernant :

- a. les interactions agriculture-zones humides
 - b. les changements climatiques
 - c. l'évaluation des services écosystémiques
- {1.6.1} DRC 1.6.i

- a. A - Oui
- b. A - Oui
- c. A - Oui

1.6.1 Informations supplémentaires :

a) Dans le cadre du programme d'Évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques (2004-2013), Agriculture et Agroalimentaire Canada et ses partenaires ont évalué le rendement de la pratique de gestion bénéfique dans neuf bassins versants partout au pays.

La Global Institute for Water Security de l'Université de Saskatchewan étudie la connectivité hydrologique et les répercussions du drainage agricole sur le site de recherche sur les milieux humides de Smith Creek. Les autres chercheurs de l'université étudient la fréquence des occurrences et les répercussions des néonicotinïdes dans les milieux humides.

b) Ressources naturelles Canada élabore des techniques de surveillance bioacoustiques permettant d'assurer le suivi de changements à long terme dans les populations d'anoues et d'oiseaux. Les recherches actuellement menées dans le Canada Atlantique mettent l'accent sur la prévision et la détection des répercussions liées aux changements climatiques sur les populations de grenouilles des milieux humides. Ressources naturelles Canada met également à l'essai l'utilisation d'un radar satellite polarimétrique à synthèse d'ouverture permettant le suivi des pertes et de la transformation des tourbières dans les régions subarctiques et boréales.

La province de la Colombie Britannique établit un réseau composé de 10 à 20 sites dans le cadre de son programme de surveillance écologique à long terme, lequel comprend des protocoles d'échantillonnage normalisés des milieux humides pour la température, les niveaux d'eau, les amphibiens et les sauvagines.

Les chercheurs de l'Université Western, avec l'appui de Canards Illimités Canada et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, ont récemment terminé une étude sur le stockage et le taux d'accumulation du carbone dans les milieux humides du sud de l'Ontario. En Alberta, un projet de recherche à grande échelle mené en collaboration avec des partenaires universitaires, gouvernementaux et de Canards Illimités Canada est mené afin d'éclairer un projet pilote de services écosystémiques et un protocole compensateur de rétablissement du carbone dans les milieux humides.

c) Statistique Canada a publié un recueil de recherches interdisciplinaires tirées de sept ministères fédéraux en 2013, intitulé 'Mesure des biens et services écosystémiques au Canada', lequel comprend une section sur l'évaluation des services liés aux milieux humides et une étude de cas de la région de drainage Assiniboine Rouge.

En 2012, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a offert un financement de recherche étalé sur cinq ans pour le Réseau canadien sur les services des écosystèmes aquatiques. Les partenaires des universités, des gouvernements et des industries étudient les répercussions des changements climatiques régionaux sur les services écosystémiques des milieux humides.

Canards Illimités Canada et des universités de la Saskatchewan et de l'Alberta élaborent une analyse de rentabilisation concernant les milieux humides du sud de la Saskatchewan à l'aide des avantages environnementaux, économiques et sociaux quantifiables des milieux humides relatifs aux crues, à la qualité de l'eau et à la séquestration du carbone. Les résultats préliminaires ont été résumés afin d'éclairer les évaluations économiques.

1.6.2 Tous les plans de gestion des zones humides reposent-ils sur des études scientifiques fiables, y compris des études concernant les menaces potentielles aux zones humides?
{1.6.2} DRC 1.6.ii

A - Oui

1.6.2 Informations supplémentaires :

De nombreuses provinces ont des lois qui requièrent des secteurs protégés, y compris des terres protégées, pour pouvoir disposer de plans de gestion qui s'appuient sur une base scientifique (p. ex. la Wildlife Act de la Colombie Britannique). De plus, les organismes provinciaux, les organismes non gouvernementaux et les fiducies foncières élaborent généralement des plans de gestion à l'aide des meilleures techniques scientifiques disponibles relatives aux milieux humides protégés afin de s'assurer que l'habitat est maintenu pour les générations futures et de déterminer de façon claire les objectifs en matière de rétablissement et de gestion. Les activités des plans de mise en œuvre du plan conjoint des habitats réalisées dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine sont également dirigées par la science qui comprend une modélisation approfondie de la perte de milieux humides et de la productivité des sauvagines.

Les plans de gestions des secteurs fédéraux protégés (p. ex. réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs) sont également basés sur des recherches scientifiques solides. Ces sites sont gérés de sorte à maintenir leur intégrité écologique pour le bien de la faune, y compris les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations de la faune d'importance nationale. Tous les plans de gestion comprennent des défis et des menaces déterminées dans le cadre du modèle de plan de gestion normalisé. Un examen des recherches universitaires et gouvernementales propres aux types d'habitat et d'espèces retrouvées localement et à plus grande échelle constitue la base du plan de gestion. De nombreux sites Ramsar canadiens sont des secteurs fédéraux protégés (consulter la section 2.4 pour des renseignements sur l'état du plan de gestion).

Quelques organismes axés sur la conservation, tels que Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada, requièrent des plans de gestion pour l'ensemble des projets et des terres qu'ils gèrent. Bon nombre des plans de gestion mentionnés ci dessus intègrent également des connaissances écologiques traditionnelles.

STRATÉGIE 1.7 Gestion intégrée des ressources en eau. *Veiller à ce que les politiques et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), appliquant une approche au niveau des écosystèmes, figurent dans les activités de planification de toutes les Parties contractantes et dans leurs processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux souterraines, la gestion des bassins versants/hydrographiques, l'aménagement du milieu marin et côtier et les activités d'atténuation des changements climatiques et/ou d'adaptation à ces changements.*

1.7.1 Dans le cadre de ses activités de gouvernance et de gestion de l'eau, votre pays gère-t-il les zones humides en tant qu'infrastructure hydraulique naturelle intégrée à la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants ?
{1.7.2} DRC 1.7.ii

A - Oui

1.7.1 Informations supplémentaires :

Les milieux humides sont reconnues en tant qu'infrastructure hydraulique à l'échelle des bassins fluviaux selon les lois, les politiques et les cadres de planification intégrée des bassins versants existants. Par exemple, en Ontario, les offices de protection de la nature utilisent un processus de délivrance de permis afin de réglementer le développement proposé, y compris le contrôle de l'interférence avec les secteurs de stockage naturels, tels que les milieux humides, pour l'atténuation des inondations et la prévention et l'atténuation de l'érosion du rivage. La Loi sur la protection des eaux du Manitoba (2006) oriente la planification des bassins versants dans la province, permettant aux districts de conservation de coordonner et d'appuyer une planification intégrée de la gestion des bassins versants avec les intervenants. La Stratégie de gestion des eaux de surface du Manitoba récemment publiée et l'ébauche du texte de 2014 intitulé 'Towards Sustainable Drainage – a Proposed New Regulatory Approach' offre une approche intégrée de gestion des eaux de surface dans les secteurs agricoles et municipaux de la province. Les règlements proposés visent entre autres à éviter toute perte nette relativement aux avantages des milieux humides et faciliteront la transition à un cadre de planification de règlements axée sur les bassins versants dans le cadre duquel on tient compte des projets de rétention et de drainage des eaux l'un en fonction de l'autre.

Dans les autres provinces, les groupes de gestion indépendants des bassins versants désignés par l'organe de gestion provincial évaluent la condition des bassins et préparent les plans de gestion (p. ex. les conseils consultatifs de planification des bassins versants de l'Alberta, les organismes relatifs aux bassins du Québec membres du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et les comités consultatifs relatifs aux bassins versants de la Saskatchewan). Les organismes axés sur la communauté sont également actifs dans les provinces telles que le Nouveau Brunswick (secteurs de gestion côtiers axés sur la communauté) et l'Île du Prince Édouard (groupes de gestion coopérative des bassins versants).

La stratégie et le plan d'action relatifs à l'eau (2014) du Yukon reconnaissent l'importance des milieux humides pour les eaux souterraines et établissent un objectif global visant à assurer la qualité et la quantité de l'eau nécessaire à la santé des milieux aquatiques et terrestres et aux services écosystémiques. De la même façon, les Territoires du Nord Ouest reconnaissent l'importance des services écosystémiques liés aux milieux humides dans sa stratégie de gérance des eaux et travaillent à l'intégration des principes de la stratégie aux cadres de planification des bassins versants et des ressources naturelles.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) reconnaît également les milieux humides en tant qu'infrastructure hydraulique naturelle.

1.7.2 Des outils et une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins versants/hydrographiques (voir [Résolution X.19](#)) ? {1.7.3}

A - Oui

1.7.2 Informations supplémentaires :

Les objectifs liés à la communication, à l'éducation, à la participation et à la sensibilisation sont intégrés aux politiques fédérales, provinciales et territoriales relatives aux milieux humides, aux initiatives d'intendance et aux programmes de programme de conservation des habitats. La majeure partie de la communication, de l'éducation et des activités de renforcement des capacités est réalisée par les organismes gouvernementaux et des partenaires du secteur privé, tels qu'Études d'Oiseaux Canada, Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et Habitat faunique Canada.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent également de concert avec des intervenants, tels que les organismes qui s'intéressent aux bassins versants et les municipalités afin d'assurer leur participation au processus de planification. Par exemple, en Saskatchewan, les enjeux liés aux milieux humides ont été examinés pendant la planification de la protection de l'eau de source axée sur les bassins versants dont s'occupe la Water Security Agency de la Saskatchewan. En Ontario, des offices de protection de la nature et d'autres organismes environnementaux non gouvernementaux travaillent en collaboration avec les municipalités afin d'encourager l'inclusion de politiques liées aux milieux humides dans les plans officiels locaux. Des éléments liés à la communication, à l'éducation, à la participation et à la sensibilisation sont également intégrés, à divers niveaux, aux plans et aux fiches de rendement portant sur les bassins versants au moyen du matériel de sensibilisation imprimé et électronique créé par les offices de protection de la nature de compétence dans le bassin des Grands Lacs. Dans la région de l'Atlantique (Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île du Prince Édouard et Terre Neuve et Labrador), toutes les provinces, Environnement Canada ainsi que Pêches et Océans Canada offrent un financement pour les programmes et les organismes environnementaux axés sur les bassins versants.

1.7.3 Votre pays a-t-il établi des politiques ou des lignes directrices nationales renforçant le rôle des zones humides dans l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements ? {1.7.5} DRC 1.7.iii

A - Oui

1.7.3 Informations supplémentaires :

Environnement Canada est chargé de la préparation de l'inventaire national de gaz à effet de serre (GES) officiel du Canada. L'utilisation des terres, les changements observés dans l'utilisation des terres et le secteur forestier de l'inventaire indiquent des variations des GES entre l'atmosphère et les terres gérées du Canada ainsi que des éléments associés aux changements dans l'utilisation des terres directement causés par l'activité humaine. La représentation de la conservation et de la gestion des milieux humides se limite actuellement à des estimations des GES liées à la perte historique de tourbières en raison d'activités agricoles, telles que la culture de sols organiques, les terres inondées pour les réservoirs hydroélectriques de grande taille et les tourbières drainées pour la récolte de la tourbe. On travaille actuellement à l'élaboration de méthodes et à la quantification des impacts des GES provenant d'autres activités humaines sur les milieux humides.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment produit le supplément de 2013 pour les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : terres humides (supplément relatif aux terres humides). Ce supplément a été créé afin d'aborder les lacunes des lignes directrices précédentes du GIEC sur les milieux humides et les sols organiques. Le supplément relatif aux milieux humides comporte des lignes directrices à jour et offre une orientation méthodologique transectorielle pour les sols organiques drainés et réhydratés, les terres côtières, les sols minéraux humides et les milieux humides construites aux fins de traitement des eaux usées. La nouvelle orientation offerte dans le supplément relatif aux milieux humides aidera à l'amélioration de la représentation de divers facteurs anthropiques dans les flux de GES des milieux humides indiqués dans l'inventaire national relatif aux GES du Canada. De plus, on a déployé des efforts afin d'élaborer des méthodologies qui ont trait aux circonstances domestiques. Cela comprend l'acquisition et/ou l'élaboration de données améliorer sur les secteurs touchés, les pratiques de gestion des terres utilisées et leurs impacts concernant les GES. Ces mesures d'élaboration amélioreront la quantification de l'impact des GES anthropogéniques de facteurs importants qui concernent les milieux humides canadiennes et nous aideront à déterminer les politiques et les mesures d'atténuation.

Dans le cadre du programme d'Initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale à l'égard des changements climatiques (2009-2012), les provinces de l'Atlantique et le gouvernement du Canada ont reconnu l'importance de la conservation des milieux humides à titre de stratégie d'adaptation nous permettant de nous préparer et de nous adapter aux répercussions locales des changements climatiques. Un investissement fédéral et provincial a facilité l'élaboration d'outils pour les décideurs, leur permettant d'aborder l'érosion côtière, les inondations, la conception des infrastructures et la gestion de l'eau souterraine.

Les programmes agricoles au Canada sont inspirés du cadre stratégique fédéral provincial territorial intitulé 'Cultivons l'avenir 2' (2013-2018). On retrouve parmi les mesures incitatives liées aux pratiques de gestion bénéfiques quelques unes qui appuient directement ou indirectement la conservation et l'utilisation judicieuse des milieux humides dans les terres agricoles, lesquelles peuvent, en retour, contribuer à l'atténuation des GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

Plusieurs provinces et territoires ont également établi une orientation. L'ébauche du Terrestrial Carbon Management Action Plan du Manitoba nous aidera à assurer la gestion responsable des écosystèmes de forêts et des tourbières provinciales en améliorant notre compréhension de la dynamique et de la séquestration du carbone, en faisant la promotion de l'intendance des bassins de carbone et en étudiant le carbone terrestre dans le cadre des initiatives liées aux changements climatiques. Le ministère de

l'Environnement de la Saskatchewan élabore actuellement des lignes directrices sur les mesures d'atténuation liées aux milieux humides.

1.7.4 Votre pays a-t-il élaboré des plans visant à soutenir et renforcer le rôle des zones humides dans l'appui de systèmes agricoles viables et le maintien de ces systèmes? {1.7.6} DRC 1.7.v

A - Oui

1.7.4 Informations supplémentaires :

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé à aider le secteur agricole à contribuer à la qualité des ressources hydriques du Canada. Afin de faire la promotion d'un secteur agricole respectueux de l'environnement, en 2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada a introduit le Programme du plan environnemental de la ferme en partenariat avec les provinces et les territoires. Le programme aide les producteurs à évaluer les risques environnementaux présents sur leur ferme pour ensuite créer un plan d'action.

Les programmes et les mesures incitatives de coûts partagés du plan environnemental de la ferme utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques sont offerts par les provinces et les territoires en fonction des priorités régionales cernées. Les pratiques de gestion bénéfiques utilisées sur les fermes et admissibles à une aide financière varient de la protection de la qualité de l'eau à la gestion du sol et des éléments nutritifs, en passant par la protection et l'amélioration des zones riveraines, le rétablissement des milieux humides, la conservation de la biodiversité, l'intendance des habitats fauniques et l'atténuation des dommages causés par la faune. Plusieurs provinces ont également élaboré des initiatives de planification des bassins versants plus larges afin de faciliter les mesures stratégiques prises dans les secteurs à risque élevé (p. ex. l'Agricultural Watershed Enhancement Program de l'Alberta, les Plans de groupes environnementaux agricoles de la Saskatchewan). D'autres provinces ont élaboré des programmes en tenant compte de l'approvisionnement de biens et de services écologiques, en offrant de l'aide particulière aux producteurs qui adoptent certaines pratiques de gestion bénéfiques qu'on a déterminées comme ayant des avantages en matière de conservation pour le public (p. ex. le programme Growing Assurance – Ecological Goods and Services du Manitoba dont se chargent les districts de conservation locaux, le soutien accru du Nouveau Brunswick pour les pratiques de gestion bénéfiques prioritaires et l'Alternative Land Use Services 2 de l'Île du Prince Édouard).

La plupart des provinces ont également un vaste réseau d'intendance comprenant des associations de conservation fédérales, provinciales et régionales ainsi que non gouvernementales. Par exemple, dans le Canada Atlantique, le Plan conjoint des habitats de l'Est (dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine) a appuyé l'intendance des terres privées et les projets de rétablissement liés aux milieux humides et à l'agriculture. En Saskatchewan, la recherche et les programmes ont investi dans la possibilité d'utiliser des milieux humides rétablies en tant que ressource fourragère améliorée pour les cultures agricoles.

STRATÉGIE 1.8 La restauration des zones humides. Identifier les zones humides et systèmes de zones humides prioritaires auxquels des travaux de restauration ou de remise en état seraient bénéfiques et apporteraient des avantages à long terme aux niveaux environnemental, social ou économique et appliquer les mesures nécessaires pour restaurer ces sites et systèmes.

<p>1.8.1 Votre pays a-t-il identifié des sites à restaurer en priorité ? {1.8.1} DRC 1.8.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.8.1 Informations supplémentaires :</p> <p>Dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine (révisé en 2012), les sites prioritaires de rétablissement des milieux humides pour la productivité des sauvagines sont déterminés à l'aide de quatre partenariats d'un plan conjoint des habitats public et privé. Les plans conjoints font appel à un plan de mise en oeuvre axé sur la science afin d'offrir des programmes de conservation des habitats à l'échelle régionale ((http://nawmp.wetlandnetwork.ca/joint-venture/habitat-joint-ventures/)).</p> <p>Le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs (2005) du Canada offre les grandes lignes d'une stratégie permettant d'entreprendre des projets de réhabilitation à des sites prioritaires dans le bassin inférieur des Grands Lacs. À la suite de la mise à jour apportée à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en 2012, le Canada et les États Unis se sont davantage engagés à élaborer des stratégies de conservation visant la protection et le rétablissement des habitats et des espèces dans l'ensemble des lacs, pour chacun des Grands Lacs.</p> <p>Les priorités relatives aux habitats, y compris les milieux humides, sont également déterminées dans les programmes de financement fédéraux, provinciaux et territoriaux axés sur les espèces en péril (p. ex. le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril du gouvernement du Canada ainsi que le Fonds national de conservation des milieux humides). Les organismes liés à la conservation et celles liées aux bassins versants utilisent également un établissement de plans détaillés, une planification du système patrimonial naturel et des activités réalisées dans les zones importantes pour la biodiversité afin d'établir la priorité des sites à rétablir.</p>	
<p>1.8.2 Des programmes ou projets de restauration/remise en état de zones humides ont-ils été mis en oeuvre ? {1.8.2} DRC 1.8.i</p>	<p>A - Oui</p>

1.8.2 Informations supplémentaires :

La préservation et le rétablissement des milieux humides pour le bien des populations des sauvagines représentent une mesure clé des plans conjoints établis dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine. Depuis l'établissement du Plan nord américain de gestion de la sauvagine en 1986, plus de 8 millions d'hectares de milieux humides ou de hautes terres y étant associées ont été conservés et plus de 48 millions d'hectares ont été gérés et/ou rétablis au Canada. Remarque : Ces chiffres ne peuvent être comparés aux valeurs figurant au rapport national de 2012 en raison d'un changement dans la terminologie canadienne utilisée pour l'établissement de rapports.

Chaque année, dans le cadre d'un partenariat entre Habitat faunique Canada et Environnement Canada, un Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada est produit et peut être acheté par les chasseurs des sauvagines pour leur Permis de chasse aux oiseaux migrateurs. Le timbre et une lithographie à tirage limité peuvent également être achetés par des adeptes de la conservation. Les revenus du timbre et de la lithographie sont remis à Habitat faunique Canada, qui s'en servira afin d'accomplir des projets visant à conserver et à aménager les milieux humides associées à la sauvagine. Depuis 1985, un revenu de plus de 40 millions de dollars obtenu grâce à la vente du timbre et de la lithographie a été investi dans des projets de conservation mettant principalement l'accent sur les milieux humides partout au Canada.

En mai 2014, le Canada a lancé le Plan de conservation national, lequel comprend d'importants investissements sur cinq ans en vue d'assurer la protection des terres écosensibles, d'appuyer les actions volontaires de conservation et de rétablissement ainsi que d'améliorer la conservation marine et côtière. De plus, il contient une nouvelle initiative spécialement conçue pour rétablir et aménager les milieux humides.

De nombreux projets de rétablissement et de réhabilitation sont également parrainés en raison d'intérêts locaux ou régionaux et reçoivent un financement des gouvernements fédéraux, provinciaux ou régionaux ainsi que de sources non gouvernementales et privées.

STRATÉGIE 1.9 Espèces exotiques envahissantes. *Encourager les Parties contractantes à élaborer un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont d'ores et déjà et/ou pourraient avoir des incidences sur les caractéristiques écologiques des zones humides, en particulier des Sites Ramsar, et veiller à l'instauration d'un appui mutuel entre l'inventaire national et le Registre mondial de l'UICN sur les espèces envahissantes (GRIS); élaborer des orientations et promouvoir des procédures et des actions pour empêcher ces espèces de pénétrer dans les systèmes de zones humides, pour les contrôler ou pour les éradiquer.*

1.9.1 Votre pays dispose-t-il d'un inventaire national complet des espèces exotiques envahissantes qui nuisent ou pourraient nuire aux caractéristiques écologiques des zones humides ?
{1.9.1} DRC 1.9.i

C - En partie

1.9.1 Informations supplémentaires :

Plusieurs bases de données en ligne à accès ouvert conservent des données sur les espèces étrangères pour l'ensemble du pays. Bien que ces bases de données ne se limitent pas aux milieux humides, de nombreuses espèces qui ont le potentiel d'avoir des répercussions sur le caractère écologique des milieux humides s'y trouvent.

Espèces sauvages 2010 (www.wildspecies.ca/wildspecies2010/downloads.cfm?lang=f) est une base de données canadienne comportant des renseignements sur 1 426 espèces étrangères.

NatureServe Explorer (<http://explorer.natureserve.org/index.htm>), comprend 223 espèces végétales étrangères envahissantes du Canada. La Fédération canadienne de la faune s'occupe d'une encyclopédie sur les espèces envahissantes (<http://cwf-fcf.org/fr/decouvrez-la-faune/ressources/encyclopedies/especes-envahissantes/>).

De nombreuses espèces pouvant avoir une incidence sur le caractère écologique des milieux humides se trouvent dans ces bases de données.

Plusieurs provinces et territoires tiennent également à jour des inventaires. Par exemple :

– L'Ontario possède une liste d'espèces aquatiques envahissantes non indigènes et assure le suivi de l'étendue des envahissement à l'aide d'un système en ligne (EDDMapS) (www.eddmaps.org/ontario/).

– La Saskatchewan tient à jour une liste taxonomique des espèces envahissantes qui ont une incidence sur les milieux humides à l'aide de son Conservation Data Centre. Le Saskatchewan Invasive Species Council fait la promotion de l'utilisation de Imap Invasives en tant que plateforme de mappage et de tenue d'inventaire des espèces envahissantes observés dans la province (<http://www.biodiversity.sk.ca/invasives.htm>).

De nombreux plans de gestion, tels que ceux des parcs nationaux et de secteurs protégés d'Environnement Canada, comprennent également des inventaires partiels d'espèces étrangères envahissantes. Une surveillance de la condition écologique et une collecte de données régulières nous permettent d'éclairer la prise de décisions de gestion et l'établissement de rapports concernant les espèces étrangères envahissantes des secteurs protégés.

1.9.2 Des politiques nationales ou des lignes directrices relatives au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes sont-elles en place pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

C - En partie

1.9.2 Informations supplémentaires :

À l'échelle nationale, la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (2004) joue un rôle important dans la prévention de nouvelles invasions, la détection de nouvelles espèces étrangères envahissantes et l'intervention effectuée à la suite de celle-ci ainsi que la gestion des espèces étrangères envahissantes établies au moyen d'une éradication, d'un confinement ou d'un contrôle. Bien qu'elle ne porte pas uniquement sur les milieux humides, cette stratégie vise à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres du Canada ainsi que leur diversité biologique et leur faune et flore indigènes des espèces étrangères envahissantes. Le Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (2004) décrit plus en profondeur une approche nationale de gestion des espèces aquatiques envahissantes, y compris celles qui ont des répercussions sur les milieux humides. La Politique sur les plantes envahissantes (2010) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments décrit également une approche nationale permettant d'élaborer et de mettre en pratique des mesures phytosanitaires pour réglementer l'importation et le déplacement en territoire canadien des plantes envahissantes désignées à titre d'organismes nuisibles afin de protéger les ressources végétales du Canada, en plus de protéger l'environnement.

En 1999, Environnement Canada a publié un rapport intitulé 'Plantes envahissantes des habitats naturels du Canada : aperçu global des espèces vivant en milieu humide et en milieu sec et la législation visant leur élimination'.

De nombreuses provinces ont également mis sur pied des stratégies ou des lignes directrices afin d'aborder la question des espèces envahissantes, y compris celles présentes dans les milieux humides (p. ex. la Invasive Alien Species Strategy for British Columbia 2013, l'Ontario Invasive Species Strategic Plan 2012). En Saskatchewan, un plan de gestion des espèces aquatiques envahissantes a été élaboré et un cadre de gestion des espèces envahissantes est proposé.

Un plan d'intervention binational rapide relatif aux espèces aquatiques envahissantes (Canada et États Unis) (2012) a été élaboré dans le cadre de la Commission mixte internationale pour le corridor du lac Huron et du lac Érié afin d'offrir un plan d'action et une analyse des rôles et des capacités des administrations concernant les efforts déployés pour une intervention visant à réduire la probabilité de l'établissement d'espèces aquatiques envahissantes à risque élevé dans le corridor, lequel comprend un secteur important des milieux humides.

STRATÉGIE 1.10 Secteur privé. *Promouvoir la participation du secteur privé à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.*

1.10.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer, dans les activités et investissements touchant les zones humides, les principes et orientations relatifs à l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) ? {1.10.1} DRC 1.10.i

C - En partie

1.10.1 Informations supplémentaires :

Plusieurs des principes et de directives offertes par Ramsar sont pris en compte dans les lignes directrices fédérales et/ou provinciales et territoriales, lesquelles sont disponibles pour le secteur privé.

1.10.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou pris des mesures relatives à l'utilisation rationnelle et à la gestion :

a. des Sites Ramsar

b. des zones humides en général

{1.10.2} DRC 1.10.ii

a. A - Oui

b. A - Oui

1.10.2 Informations supplémentaires :

- a) – Hay Zama Lakes: L'industrie pétrolière et gazière a mis un terme à ses activités dans le parc sauvage des Lacs Hay Zama en mars 2014 et entreprendra ses réclamations trois années avant l'entente conclue avec le Hay Zama Committee lorsque le parc a été établi.
- Lac St. Pierre: Des entreprises privées offrent un financement et siègent aux comités de gestion pour la Réserve de la biosphère.
 - Columbia River Wetlands: Des groupes de conservation locaux tiennent à jour un inventaire des espèces, effectuent un nettoyage annuel et retirent les végétaux envahissants.
 - Long Point: La Long Point Waterfowlers Association étudie l'utilisation des oiseaux migrateurs, et la menace qu'ils représentent pour les milieux humides.
- b) Des groupes de conservation travaillent avec des propriétaires fonciers privés afin d'appuyer les objectifs du Plan nord américain de gestion de la sauvagine, de déterminer les pratiques de gestion bénéfiques pour l'intendance des milieux humides et de permettre leur rétablissement. Le Programme de planification environnementale à la ferme et les programmes dépendant des producteurs (tels que les 'Alternative Land Use Services') font également la promotion de la conservation des milieux humides dans les terres privées. Les chasseurs offrent un engagement financier continu qui appuie les programmes de conservation des milieux humides au moyen des coûts de permis provinciaux et territoriaux et de l'achat du Timbre sur la conservation des habitats associé au Permis de chasse aux oiseaux migrateurs fédéral.

Les groupes de l'industrie investissent également dans la recherche relative aux milieux humides et participent au moyen de partenariats liés à la conservation.

- La Fédération canadienne de l'agriculture a coanimé le 2014 Canadian Wetland Leadership Workshop avec Canards Illimités Canada, dans le but de déterminer des mesures coordonnées permettant d'assurer la conservation des milieux humides et des approches relatives à la participation des intervenants.
- Syncrude Canada Ltd. a élaboré la Sandhill Fen Research Watershed Initiative avec une équipe interdisciplinaire composée de membres de sept universités dans le but de créer de techniques opérationnelles de rétablissement des tourbières au dessus des buttes de sables qui se forment. Un projet de rétablissement d'un bassin versant de 54 ha a été terminé en 2012 et fera l'objet d'un suivi afin d'en évaluer le succès.
- L'Ontario Waterpower Association, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Canards Illimités Canada et Environnement Canada ont élaboré une pratique de gestion bénéfique en 2012 afin de tenir compte des milieux humides pendant la construction d'installations hydroélectriques.
- FPInnovations, Canards Illimités Canada et les partenaires de l'industrie forestière travaillent à l'élaboration d'une norme pour des pratiques de gestions nationales bénéfiques qui serait achevée en 2015 concernant les chemins des ressources forestières et la conservation des milieux humides.
- L'Association Canadienne Tourbe De Sphaigne et ses membres ont investi plus de 7 millions de dollars dans la recherche sur le rétablissement des tourbières au cours des 20 dernières années. L'association travaille actuellement avec Environnement Canada afin de quantifier les répercussions potentielles de l'atténuation climatique de la gestion et du rétablissement des tourbières.

STRATÉGIE 1.11 Mesures d'incitation. *Promouvoir des mesures d'incitation qui encouragent l'application des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention.*

<p>1.11.1 A-t-on pris des dispositions pour mettre en œuvre les mesures d'incitation encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>1.11.1 Informations supplémentaires :</p> <p>Au cours de la dernière période triennale, un certain nombre de mesures ont été prises afin de mettre en œuvre des mesures incitatives encourageant la conservation et l'utilisation judicieuse des milieux humides. Voici des exemples de programmes nationaux et régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Financement de coûts partagés fédéral provincial territorial pour les producteurs agricoles qui effectuent le recensement des risques environnementaux sur leur ferme et qui appliquent des pratiques de gestion bénéfiques, dont certaines favorisent, directement ou indirectement, la conservation et l'utilisation judicieuse des milieux humides sur les terres agricoles. (voir 1.7.4) – L'Alternative Land Use Services du Delta Waterfowl, un programme élaboré par la communauté et exécuté par des fermiers, offre un soutien aux agriculteurs et aux éleveurs afin qu'ils puissent assurer la conservation et le rétablissement des secteurs naturels (p. ex. milieux humides, prairies, zones riveraines) pour l'entretien et la réhabilitation des processus tels que la filtration et la purification de l'eau, le cycle des substances nutritives, la séquestration du carbone et la conservation des habitats fauniques. <p>Le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg offre un soutien financier aux projets d'intendances axés sur la communauté qui ont une incidence importante et qui visent à réduire la charge d'éléments nutritifs dans le bassin. Cela comprend un appui permettant la réhabilitation des écosystèmes aquatiques prioritaires, tels que les milieux humides, qui appuient une séquestration des éléments nutritifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le programme d'encouragement au rétablissement des milieux humides du Manitoba offre des incitatifs financiers, un soutien technique et des conseils aux propriétaires fonciers qui souhaitent rétablir des milieux humides sur leur propriété. Les propriétaires fonciers concluent un accord de conservation avec la Manitoba Habitat Heritage Corporation ou Canards Illimités Canada et se voient offrir un paiement pour biens et services écologiques afin de rétablir des milieux humides sur la terre protégée dans le but de réduire les gaz à effets de serre ainsi qu'un ensemble d'autres avantages environnementaux. – Le Plan de conservation national, annoncé en 2014, comprend un financement du gouvernement fédéral de 50 millions de dollars sur cinq ans, lequel servira à rétablir les milieux humides (2014 2019). <p>Le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées de l'Ontario offre une exonération intégrale de l'impôt foncier afin de reconnaître, d'encourager et d'appuyer l'intendance privée à long terme des attributs naturels importants, y compris les milieux humides importantes pour la province.</p>	
<p>1.11.2 Des mesures sont-elles en place pour supprimer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i</p>	<p>A - Oui</p>

1.11.2 Informations supplémentaires :

Les politiques agricoles du Canada ont évolué au fil des ans, en diminuant globalement le soutien offert aux producteurs concernant les recettes agricoles brutes. On distingue généralement les politiques sur le revenu agricole du Canada des pratiques de production et ces politiques sont généralement basées sur les baisses du revenu net de l'ensemble de la ferme. Elles ne favorisent aucune utilisation particulière des terres, telles que le drainage des milieux humides.

Bien que certaines mesures législatives et incitatives nuisibles soient toujours en place dans quelques régions, on déploie des efforts dans le cadre de partenariats afin de réduire leurs répercussions. Par exemple, en Ontario, les incitatifs financiers du gouvernement liés au drainage ne sont plus offerts aux producteurs qui souhaitent effectuer des drainages dans des milieux humides importantes pour la province. Le Projet de remise en état des drains aux fins de rétablissement des milieux humides représente un effort continu du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et d'autres partenaires du comté de Norfolk visant à assurer un équilibre entre les avantages offerts par les projets de drainage municipaux et les fonctions de purification, de stockage et de rejet de l'eau offertes par les milieux humides. En janvier 2014, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a également conclu une entente avec Canards Illimités Canada afin de lancer un programme pilote qui simplifierait l'administration des approbations des petits barrages comportant un faible risque pour la conservation des milieux humides, conformément à la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières.

Le financement du gouvernement provincial servant aux travaux de drainage élaborés n'est pas offert en Saskatchewan depuis des années. Toutefois, la compatibilité du drainage des milieux humides et des autres programmes de soutien gouvernementaux a cessé d'être assurée.

Les règlements proposés dans l'ébauche du texte de 2014 intitulé 'Towards Sustainable Drainage – a Proposed New Regulatory Approach' ont pour objectif d'éviter toute perte nette relativement aux avantages des milieux humides et faciliteront la transition à un cadre de planification des règlements axée sur les bassins versants dans le cadre duquel on tient compte des projets de rétention et de drainage des eaux l'un en fonction de l'autre.

OBJECTIF 2. LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

Note : le présent Modèle de Rapport national pour la COP12 comporte une Annexe facultative (Section 4) afin de permettre aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir séparément des informations supplémentaires sur chacune de leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 2.1 Inscription de Sites Ramsar. Appliquer le Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (Manuel 17, 4^e édition).

<p>2.1.1 Une stratégie nationale et des priorités ont-elles été établies en vue de l'inscription de nouveaux Sites Ramsar à l'aide du Cadre stratégique pour la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>2.1.1 Informations supplémentaires :</p> <p>Le document 'Gestion des sites Ramsar au Canada' a été publié par Environnement Canada en 1996 afin d'encourager la désignation d'autres sites Ramsar en fonction de la représentation géographique et biologique, les secteurs prioritaires pour les espèces d'oiseaux migrateurs importantes à l'échelle internationale et les critères de Ramsar. Le rapport encourage également l'initiation 'sur le terrain' des désignations futures par les organismes provinciaux, territoriaux, des Premières Nations et non gouvernementaux.</p> <p>Une version à jour du document intitulé 'La désignation et l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale située au Canada : Directives' est actuellement en préparation.</p>	
<p>2.1.2 Combien d'inscriptions de Sites Ramsar sont-elles prévues pour la période triennale 2015-2018 ? {2.1.4} DRC 2.1.iii</p>	<p>0 sites</p>

2.1.2 Informations supplémentaires (veuillez, si possible, indiquer le(s) nom(s) du/des site(s) et l'année d'inscription prévue) :

Pour le moment, aucune désignation précise n'est prévue pour la prochaine période triennale (2015-2018), mais les possibilités seront étudiées au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Par exemple, le Gouvernement du Canada a indiqué dans l'ébauche de sa stratégie pour l'intendance des tourbières que l'un de ses objectifs serait de peut-être chercher à réaliser des désignations Ramsar pour quelques tourbières protégées de la province. On a également discuté avec les États-Unis concernant une désignation potentielle de Ramsar pour un milieu humide transfrontalier dans la région de Niagara de l'Ontario. Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne étudie également des possibilités de réaliser des désignations Ramsar pour quelques uns de ses territoires. De plus, quelques sites Ramsar existants songent également à une expansion.

STRATÉGIE 2.2 Information sur les Sites Ramsar. *Faire en sorte que le Service d'information sur les Sites Ramsar, ... soit accessible et amélioré en tant qu'outil d'orientation sur l'inscription future de sites sur la Liste des zones humides d'importance internationale ainsi que pour la recherche et l'évaluation et qu'il soit géré efficacement par le Secrétariat.*

2.2.1 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils sont-ils utilisés pour l'identification de nouveaux Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

B - Non

2.2.1 Informations supplémentaires :

Sans objet pour l'instant. Certains sites précis ne figurent pas à la liste de ceux qui feront l'objet d'une désignation dans le futur.

STRATÉGIE 2.3 Plans de gestion – nouveaux Sites Ramsar. *Tout en reconnaissant que l'inscription de Sites Ramsar peut stimuler l'élaboration de plans de gestion efficaces des sites, encourager de manière générale l'idée selon laquelle tous les nouveaux Sites Ramsar devraient avoir des plans de gestion efficaces en place avant d'être inscrits et disposer des ressources nécessaires pour appliquer ces plans de gestion.*

2.3.1 Tous les sites dont l'inscription est en préparation (2.1.2 ci-dessus) disposent-ils de processus adéquats de planification de leur gestion ? {2.3.1} DRC 2.3.i

B - Non

2.3.1 Informations supplémentaires :

Sans objet pour l'instant. Certains sites précis ne figurent pas à la liste de ceux qui feront l'objet d'une désignation dans le futur.

STRATÉGIE 2.4 Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar. *Maintenir les caractéristiques écologiques de tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar au moyen de la planification et de la gestion*

2.4.1 Combien de Sites Ramsar disposent-ils d'un plan de gestion ? {2.4.1} DRC 2.4.i

23 sites

2.4.2 Dans combien de Sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion a été élaboré, ledit plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

23 sites

<p>2.4.3 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion est-il en préparation ? {2.4.3} DRC 2.4.i</p>	<p>2 sites</p>
<p>2.4.1 – 2.4.3 Informations supplémentaires :</p> <p>2.4.1. Les sites Ramsar suivants ont un plan pour l'ensemble ou une partie du site (selon la désignation) : Baie de l'Isle Verte (1986); Cap Tourmente (1986); Chignecto (1984); Columbia River Wetlands (2004); Creston Valley (2004); Fraser River Delta (plusieurs dates offertes par l'unité de gestion); Grand Codroy Estuary (1995); Hay-Zama Lakes (2002); Lac Saint-François (1986); Lac St. Pierre (2013); Last Mountain Lake (1999); Long Point (1983); Mary's Point (1984); Matchedash Bay Provincial Wildlife Area (1989); Mer Bleue Conservation Area (2007); Minesing Wetlands (2009); Old Crow Flats (2006, 2010 par l'unité de gestion); Peace-Athabasca Delta (2010); Point Pelee National Park (2010); Polar Bear Provincial Park (1980); St. Clair National Wildlife Area (1982); Tabusintac Lagoon and River Estuary (2004); Whooping Crane Summer Range (2010).</p> <p>Plusieurs sites Ramsar rédigent actuellement des mises à jour pour leurs plans actuels : Baie de l'Isle Verte, Chignecto, Lac Saint François, Shepody Bay (partie de la réserve nationale de la faune du site Ramsar), Tabusintac Lagoon and River Estuary.</p> <p>2.4.2. Des plans de gestion sont mis en œuvre en entier ou partiellement à 23 sites Ramsar.</p> <p>2.4.3. Voici quelques uns des sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion est en cours de préparation : Musquodoboit Harbour (achèvement prévu en 2014), Dewey Soper Migratory Bird Sanctuary (un atelier sur la planification de la gestion aura lieu en 2014 afin d'entreprendre les premières étapes de l'ébauche d'un plan de gestion).</p>	
<p>2.4.4 Dans combien de Sites Ramsar un comité de gestion intersectoriel est-il en place ? {2.4.6} DRC 2.4.iv</p>	<p>16 sites</p>
<p>2.4.4 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :</p> <p>Des comités de gestion intersectoriels sont établis aux sites Ramsar suivants : Columbia River Wetlands (1463), Delta Marsh (238), Dewey Soper Migratory Bird Sanctuary (249), Hay-Zama Lakes (242), Matchedash Bay Provincial Wildlife Area (866), McConnell River (248), Minesing Wetlands (865), Oak Hammock Marsh (366), Old Crow Flats (244), Peace-Athabasca Delta (241), Point Pelee National Park (368), Polar Bear Pass (245), Queen Maud Gulf (246), St. Clair National Wildlife Area (319), Tabusintac Lagoon and River Estuary (612), Whooping Crane Summer Range (240).</p>	

2.4.5 Pour combien de Sites Ramsar a-t-on préparé un descriptif des caractéristiques écologiques ? {2.4.7} DRC 2.4.v

23 sites

2.4.5 Informations supplémentaires (Si au moins '1 site', veuillez indiquer le nom et le numéro officiel du (des) site(s)) :

La description des caractères écologiques est une importante composante de la plupart des plans de gestion et/ou a été rédigée pour certaines parties de bon nombre de sites, dont les suivants : Baie de l'Isle Verte (362), Beaverhill Lake (370), Cap Tourmente (214), Chignecto (320), Columbia River Wetlands (1463), Delta Marsh (238), Grand Codroy Estuary (364), Hay-Zama Lakes (242), Lac Saint-François (361), Lac St. Pierre (949), Last Mountain Lake (239), Long Point (237), Mer Bleue Conservation Area (755), Minesing Wetlands (865), Oak Hammock Marsh (366), Old Crow Flats (244), Peace Athabasca Delta (241), Point Pelee National Park (368), Quill Lakes (365), St. Clair National Wildlife Area (319), Southern James Bay (367), Tabusintac Lagoon and River Estuary (612), Whooping Crane Summer Range (240).

STRATÉGIE 2.5 Efficacité de la gestion des Sites Ramsar. Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d'établir l'efficacité des dispositions de gestion, conformément au «Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale».

2.5.1 Une évaluation de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar a-t-elle eu lieu ? {2.5.1} DRC 2.5.i

C - Quelques sites

2.5.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, ainsi que la source de l'information) :

Chignecto – L'efficacité de la gestion est évaluée dans le cadre d'exams d'applications de la loi plus larges par la Division de l'application de la loi sur la faune.

Columbia River Wetlands – Des évaluations de la conformité aux règlements liés aux véhicules à moteur sont réalisées régulièrement. En 2013, la réintroduction de la grenouille léopard du Nord disparue a débuté et sera surveillée afin d'évaluer l'efficacité du projet.

Delta Marsh– Les recherches continues effectuées au 'Delta Marsh' continueront à surveiller les effets du projet de restriction d'accès de la carpe commune (construction en 2011).

Fraser River Delta – Des enquêtes sur les oiseaux aquatiques ont été réalisées à l'hiver pour les trois dernières années (2012 2014); on a également mené une évaluation continue de la rotation des cultures afin d'évaluer l'efficacité de la gestion concernant la composante Alaksen du site (les enquêtes ne portent pas sur la totalité du site du 'Fraser River Delta').

Grand Codroy Estuary – En 2003, on a mené une vérification officielle indépendante dans le cadre du programme d'intendance de la Division de la faune de Terre Neuve-et-Labrador.

Last Mountain Lake – Dans le cadre du plan de gestion en cours de préparation, une analyse essentielle de l'efficacité de la gestion antérieure sera effectuée alors que les défis orienteront les prochaines étapes.

Point Pelee National Park – L'ensemble des cinq stratégies clés du plan de gestion ont des objectifs consistant à mesurer l'efficacité de la gestion et figurent au Rapport sur l'état du parc (le plus récent étant celui de 2007). Une

surveillance et une collecte de données de l'état écologique sont réalisées chaque année.

St. Clair National Wildlife Area– Des études ont été entreprises afin de cerner les besoins en matière de gestion et d'infrastructure de sorte à améliorer le régime de gestion des milieux humides pour les milieux humides protégées par des digues à ce site. Ils sont examinés avant la mise en œuvre prévue en 2015 et en 2016.

Plusieurs sites Ramsar assurent une surveillance continue d'espèces en péril, d'espèces envahissantes, d'oiseaux migrateurs, entre autres, afin d'éclairer la planification de la gestion ou d'effectuer des évaluations plus officielles de l'efficacité de la gestion (p. ex. Southern James Bay, Long Point, Oak Hammock Marsh). Environnement Canada a réalisé la cartographie de la végétation, la cartographie par imagerie satellite et le baguage annuel des bernaches dans le 'Dewey Soper Migratory Bird Sanctuary', 'McConnell River', et 'Queen Maud Gulf' afin de surveiller les répercussions des changements observés chez les végétaux, des changements climatiques et éventuellement d'autres facteurs liés à la survie des bernaches au fil du temps.

STRATÉGIE 2.6 État des Sites Ramsar. *Surveiller l'état des Sites Ramsar et remédier aux changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques, aviser le Secrétariat Ramsar des changements survenus dans des Sites Ramsar et appliquer, au besoin, le Registre de Montreux ainsi que la Mission consultative Ramsar comme outils permettant de résoudre ces problèmes*

2.6.1 Des dispositions ont-elles été prises pour que l'Autorité administrative soit informée des changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

A - Oui

2.6.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez décrire brièvement le(s) mécanisme(s) établi(s)) :

Pour les sites Ramsar gérés par Environnement Canada (réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs), un mécanisme a été mis en place afin de signaler à l'autorité administrative les changements observés aux sites.

Le cycle d'établissement de rapports de trois ans du Rapport national assure la communication entre les gestionnaires des sites Ramsar et l'autorité administrative concernant les changements observés aux sites Ramsar. Un questionnaire général est rempli en ce moment afin d'offrir une mise à jour détaillée.

<p>2.6.2 Tous les cas de changements (ou possibles changements) négatifs induits par l'homme dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été rapportés au Secrétariat Ramsar, conformément à l'Article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i</p>	<p>Z - Pas de changement négatif</p>
<p>2.6.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Dans certains cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar des rapports au titre de l'Article 3.2 ont été communiqués par l'Autorité administrative au Secrétariat, et pour quels sites ces rapports sur des changements ou possibles changements n'ont pas encore été faits) :</p> <p>Bien qu'en général il n'y ait eu aucun changement négatif dans le caractère écologique des sites Ramsar du Canada, la surveillance continue de 'Quill Lakes' a suscité certaines préoccupations. Au cours des 10 dernières années, le niveau de l'eau a considérablement monté dans le 'Quill Lakes' en raison d'une humidité plus élevée qu'à l'habitude dans la région et du drainage agricole. L'autorité administrative continuera à surveiller cette situation avec le gestionnaire de sites Ramsar afin de déterminer les causes et les répercussions sur le site et de discuter des changements potentiels pour le caractère écologique, tel qu'il est défini à l'article 3.2 de la convention.</p> <p>Les espèces envahissantes continuent de représenter une préoccupation pour un certain nombre de sites Ramsar (Lac St. Pierre, Lac Saint François, Last Mountain Lake, Long Point, Oak Hammock Marsh, Point Pelee National Park, St. Clair National Wildlife Area). Les niveaux d'eau plus bas représentent un enjeu pour le 'Beaverhill Lake' et la 'St. Clair National Wildlife Area'. Les niveaux d'eau plus élevés que la normale observés au cours des quelques dernières années dans le fleuve Saint Laurent ont eu une incidence sur la 'Baie de l'Isle Verte' et le 'Cap Tourmente', ce qui a entraîné l'érosion du rivage et un dépôt de débris. Les niveaux d'eau élevés pendant une période prolongée dans le lac Manitoba et la prolifération de la carpe commune continuent de représenter un enjeu pour le 'Delta Marsh'. Les bernaches fourragent ont également des répercussions sur la végétation au 'Cap Tourmente', 'Queen Maud Gulf' et 'Southern James Bay'.</p> <p>La fragmentation de l'habitat et les activités d'utilisation des terres entourant les sites Ramsar (expansion agricole, excavation de fossés, pollution) ont une incidence sur les sites tels que le 'Lac Saint François', 'Point Pelee National Park' et la 'St. Clair National Wildlife Area'.</p> <p>Quelques sites Ramsar ont signalé des améliorations dans le caractère écologique, lesquelles sont attribuables aux efforts de gestion visant à réduire l'utilisation de véhicules à moteur (Columbia River Wetlands), à l'expansion de sites (Fraser River Delta) et à l'aménagement des vasières de zostères endommagées par les crabes verts européens (Musquodoboit Harbour). Les premières indications du projet de restriction d'accès de la carpe commune au 'Delta Marsh' démontrent également des résultats positifs, y compris une augmentation des plantes aquatiques submergées et du nombre de sauvagines migratrices.</p>	

2.6.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour remédier aux problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris une demande de Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Z - Non applicable

2.6.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :

.....

STRATÉGIE 2.7 Gestion d'autres zones humides d'importance internationale. *Gérer de manière adéquate et veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore officiellement inscrites sur la Liste de Ramsar mais qui ont été jugées aptes à y figurer à l'issue de l'application, au niveau national, du Cadre stratégique ou de son équivalent.*

2.7.1 Les caractéristiques écologiques de zones humides d'importance internationale qui ne sont pas encore inscrites sur la Liste de Ramsar ont-elles été maintenues ? {2.7.1} DRC 2.7.i

A - Oui

2.7.1 Informations supplémentaires :

Le rapport national le plus récent sur l'état de la biodiversité au Canada (La biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010), indiquent que les milieux humides du Canada importantes à l'échelle internationale demeurent saines et représentent des milliards de dollars en services écosystémiques chaque année. (<http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=6F7EB059-1&wsdoc=A519F000-8427-4F8C-9521-8A95AE287753>). La province de la Saskatchewan et le territoire du Yukon indiquent que les vastes milieux humides importantes ne sont généralement pas touchées par le développement actuel. De nombreuses milieux humides importantes à l'échelle internationale sont reconnues comme étant d'importantes aires d'abondance d'oiseaux ou des aires importantes à l'échelle continentale pour la sauvagine dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine et peuvent bénéficier d'une certaine protection grâce à une responsabilité de conservation ou une politique relative à l'utilisation de terres.

OBJECTIF 3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 3.1 Synergies et partenariats avec les AME et les OIG. *Collaborer en partenariat avec des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) internationaux et régionaux et autres organismes intergouvernementaux (OIG).*

3.1.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer aux réunions du Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

B - Non

3.1.1 Informations supplémentaires :

Le Canada n'a pas de comité Ramsar national.

Le Conseil nord américain de conservation des terres humides (Canada) est un comité national relatif aux terres humides composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux. Les centres de coordination nationaux des autres accords environnementaux multilatéraux ne sont pas invités à participer, puisque cette question sort du cadre du mandat du Conseil. Le président du Conseil est le point focal national pour la Convention sur la diversité biologique.

3.1.2 Y a-t-il des mécanismes en place au niveau national pour assurer la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants des Nations Unies et de ses organismes et institutions mondiaux et régionaux (par ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.3} DRC 3.1.iv

A - Oui

3.1.2 Informations supplémentaires :

Le Canada a un certain nombre de mécanismes au niveau fédéral lui permettant de s'assurer qu'il y a une collaboration entre l'autorité administrative de Ramsar et les centres de coordination nationaux des autres organismes des Nations Unies, globaux et régionaux. Ces mécanismes comprennent des groupes de coordination parmi la haute direction (le Comité des directeurs généraux sur les Affaires internationales d'Environnement Canada, par exemple) et des forums interministériels (Comité fédéral sur la biodiversité) pour l'échange de renseignements et l'élaboration de politiques sur divers accords environnementaux multilatéraux.

STRATÉGIE 3.2 Initiatives régionales. *Soutenir les initiatives régionales existantes dans le cadre de la Convention et promouvoir des initiatives supplémentaires.*

3.2.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

A - Oui

3.2.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer le(s) nom(s) de l'initiative (des initiatives) régionale(s) et ceux des pays qui collaborent à chaque initiative) :

Le Canada a contribué à l'initiative de Gestion efficace des zones humides méditerranéennes en Tunisie, en Jordanie et au Maroc dans le but de renforcer la capacité de la société civile de dialoguer avec les gouvernements concernant la gestion améliorée des milieux humides, s'assurant ainsi que ceux vivant des ressources des milieux humides participent à la gestion des milieux humides. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a, de 2007 et 2012, contribué un total de 1 709 306 \$ à Wetlands International.

Le Canada a également soutenu l'Autorité du Bassin du Niger (2009 2013) afin de renforcer la capacité de gestion intégrée des ressources hydrologiques du bassin des pays membres. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a, de 2009 à 2013, contribué un total de 6 660 530 \$ à l'Autorité du Bassin du Niger.

3.2.2 Votre pays a-t-il fourni un appui à des centres régionaux (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) de formation et de recherche sur les zones humides ou participé aux activités de tels centres ? {3.2.2}

B - Non

3.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du/des centre(s)) :

Le Canada n'appuie pas la formation des centres de recherche régionaux sur les milieux humides, mais des scientifiques canadiens établissent des partenariats avec des collègues d'autres pays à l'aide de réseaux de recherches régionaux. Par exemple :

Par l'intermédiaire du Centre de recherches pour le développement international, des chercheurs canadiens collaborent avec des chercheurs des universités du Brésil, de l'Uruguay et du Portugal afin d'étudier les facteurs de stress du changement climatique, les facteurs touchant la gestion des milieux humides et la perception des risques par les communautés locales vivant sur la côte Atlantique de l'Amérique du Sud. Les résultats seront utilisés afin d'élaborer des lignes directrices visant à encourager les administrations municipales et les gouvernements nationaux à intégrer des services écosystémiques relatifs aux milieux humides côtiers aux politiques liées au changement climatique.

La Commission nord américaine de coopération environnementale a entrepris un projet visant à évaluer le rôle des habitats côtiers dans le budget lié au carbone bleu. La méthodologie scientifique en découlant nous permettra d'obtenir les avantages nets relativement aux GES des activités de conservation des milieux humides influencés par la marée, y compris des marais salés, des mangroves et d'autres écosystèmes associés aux milieux humides cotières.

Le Réseau de recherche sur les zones humides agricoles, par l'intermédiaire de l'Institut international du développement durable, a élaboré des partenariats de recherche et d'échange de renseignements avec des institutions en Israël, au Paraguay et au Mexique.

La Global Institute for Water Security de la Université de Saskatchewan a élaboré le Saskatchewan Research Basin Project en collaboration avec des partenaires de recherches nationaux et internationaux, dans le cadre de la Global Energy and Water Exchanges Initiative du Programme mondial de recherches sur le climat. Le projet est l'un des dix projets régionaux au monde et le seul de ce genre en Amérique du Nord. Le projet utilise quatre sites de recherches sur les milieux humides afin d'étudier les réponses hydrologiques et écologiques aux conditions environnementales en évolution.

STRATÉGIE 3.3 Assistance internationale. *Promouvoir l'assistance internationale pour soutenir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides tout en veillant à l'intégration de sauvegardes environnementales et d'évaluations dans tous les projets de développement qui touchent les zones humides, y compris les projets d'investissement étrangers et nationaux.*

<p>3.3.1 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : cet organisme a-t-il fourni un appui financier pour la conservation et la gestion des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays qui ont obtenu un appui depuis la COP11) :</p> <p>Le Canada aide les pays en développement à mettre en œuvre leurs priorités environnementales par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Voici des exemples d'initiatives actuellement financées qui sont liées à la conservation des milieux humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nicaragua : Gestion intégrée des bassins versants – Niger, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Nigeria, Tchad : Programme de renforcement des capacités de l'Autorité du Bassin du Niger – Malawi : Gestion des ressources côtières par le renforcement de la gérance – Cuba : Renforcement de la capacité de gestion intégrée de la zone côtière <p>De nombreuses autres initiatives reçoivent l'appui du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et ses partenaires multilatéraux qui sont directement ou indirectement liés à la conservation et à la gestion des milieux humides. En plus de fournir un financement de base au Fonds pour l'environnement mondial, le Rapport sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada de 2012 2013 comprend les dépenses découlant de l'appui des initiatives liées à la protection des ressources hydrologiques, à la surveillance de la qualité de l'eau et le renforcement des capacités pour la gestion des espèces étrangères envahissantes et la conservation des oiseaux aquatiques.</p> <p>Environnement Canada a également contribué à la conservation des milieux humides dans les pays en développement grâce à un investissement dans le Fonds de petites subventions de Ramsar mis sur pied afin d'appuyer la conservation et l'utilisation judicieuse des ressources des milieux humides et le développement durable dans les communautés qui en dépendent et qui y tiennent.</p>	

<p>3.3.2 [Pour les Parties contractantes qui ont un organisme d'aide au développement, uniquement ('pays donateurs')] : des clauses de sauvegarde et des études d'impact sur l'environnement ont-elles été intégrées dans les projets de développement proposés par cet organisme? {3.3.2} DRC 3.3.ii</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.3.2 Informations supplémentaires :</p> <p>Le Canada effectue une évaluation de chacune de ses activités d'aide au développement à l'aune des risques et des avantages quant à leur viabilité d'un point de vue écologique et collabore avec les États partenaires afin de s'assurer que ceux-ci sont en mesure d'en faire autant. Cela comprend, entre autres, l'amélioration des aptitudes des partenaires à gérer les ressources naturelles et à aborder certaines problématiques telles que la désertification et les changements climatiques.</p>	

<p>3.3.3 [Pour les Parties contractantes qui reçoivent une aide au développement, uniquement ('pays bénéficiaires')] Un appui financier a-t-il été obtenu auprès d'organismes d'aide au développement, spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides dans votre pays ? {3.3.3}</p>	<p>Z - Non applicable</p>
<p>3.3.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes, depuis la COP11) :</p> <p>.....</p>	

STRATÉGIE 3.4 Échange de l'information et de l'expertise. *Promouvoir l'échange d'expertise et d'information concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.*

<p>3.4.1 Des réseaux, y compris des accords de jumelage, ont-ils été établis, au niveau national ou international, entre zones humides qui ont des caractéristiques communes pour échanger les connaissances et pour la formation? {3.4.1}</p>	<p>A - Oui</p>
<p>3.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>Dans le cadre du Plan nord américain de gestion de la sauvagine, on retrouve des réseaux régionaux entre des partenaires canadiens, américains et mexicains, lesquels s'échangent des connaissances portant précisément sur les milieux humides qui appuient la sauvagine.</p> <p>Le Canada est membre du Conseil de l'Arctique, un forum intergouvernemental permettant une coopération, une coordination et une interaction entre les États arctiques, avec la participation de collectivités autochtones. Le Groupe de travail sur la Conservation de la flore et de la faune arctique (PFFA) du Conseil a signé un document attestant leur collaboration avec Ramsar en 2012 dans le but d'acquérir et d'échanger des connaissances, de sensibiliser le public et d'accroître notre capacité de comprendre les changements observés.</p> <p>Le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental facilite la communication et l'échange de ressources techniques dans un</p>	

réseau de sites en Amérique du Nord et du Sud. Le Canadian Shorebird National Working Group représente le Canada dans le réseau.

Le site Ramsar 'Hay Zama Lakes' du Canada a été 'jumelé' au site Ramsar de la 'Dalai Lake National Nature Reserve' (Région autonome de la Mongolie intérieure) en 2008. Ils ont été jumelés dans le but d'échanger des connaissances et d'offrir des possibilités de formation.

3.4.2 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du public (p.ex. dans des publications ou via un site Web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

A - Oui

3.4.2 Informations supplémentaires :

De nombreux sites Web mettent à disposition des renseignements sur les milieux humides et les sites Ramsar du Canada. Le Réseau des terres humides a été lancé en 2012 afin d'aider les Canadiens acquérir des connaissances et une expérience sur les milieux humides, d'y avoir accès et d'en faire part à d'autres. Le site offre un accès à un ensemble d'outils et de ressources. Les sites Web régionaux d'Environnement Canada, le Plan nord américain de gestion de la sauvagine, le plan conjoint et les sites Web de Ramsar sont interreliés au moyen du site Web www.wetlandnetwork.ca.

La page Web du Plan nord américain de gestion de la sauvagine a également récemment été mise à jour (2013) à l'aide de la version révisée du plan de 2012 – <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/>. Le Conseil nord américain de conservation des terres humides (Canada) possède également sa propre page Web à l'adresse <http://nawcc.wetlandnetwork.ca/>.

De plus, de nombreux organismes gouvernementaux (fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux) et non gouvernementaux ainsi que des académies et des organismes privés tiennent à jour des sites Web qui offrent des ressources et des renseignements sur les milieux humides et les sites Ramsar du Canada. Par exemple, le site Web www.WetlandsAlberta.ca a été élaboré par Alberta Environment, Canards Illimités Canada et le partenariat du Plan nord américain de gestion de la sauvagine de l'Alberta, et offre des ressources aux éducateurs, aux propriétaires fonciers et au public sur la valeur des milieux humides et les mesures à prendre afin d'assurer leur conservation dans la province.

Les profils des sites Web Ramsar gérés par Environnement Canada (y compris les réserves nationales de la faune et les refuges d'oiseaux migrateurs) se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=En&n=989C474A-1>. D'autres sites Ramsar, associés avec des parcs et des réserves de la faune nationaux ou provinciaux, possèdent habituellement eux aussi un profil sur les sites Webs du gouvernement (p. ex. Point Pelee National Park – <http://www.pc.gc.ca/eng/pn-np/on/pelee/plan.aspx> et les Hay Zama Lakes – <http://www.albertaparks.ca/hay-zama-lakes/information-facilities.aspx>). Les organisations non gouvernementales qui gèrent les sites Ramsar et les terres environnantes peuvent également fournir des renseignements concernant les caractéristiques et la gestion des sites (p. ex. Matchedash Bay Provincial Wildlife Area – <http://www.tinymarsh.ca/aboutus.htm>; Creston Valley – <https://www.crestonwildlife.ca/>). Toutefois, pour la plupart de ces sites, les objectifs de Ramsar sont secondaires au profilage d'enjeux plus larges liés à la conservation et à la gestion.

3.4.3 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et sur leur état ont-elles été mises à la disposition du Secrétariat Ramsar pour diffusion ?
{3.4.3} DRC 3.4.ii

A - Oui

3.4.3 Informations supplémentaires :

Un éventail d'activités à tenir pendant la Journée mondiale des zones humides ont été soumises chaque année par des Canadiens au Secrétariat Ramsar afin qu'ils en fassent la promotion sur leur site Web et leur carte de points saillants (http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activites-wwds-wwd14-reports/main/ramsar/1-63-78%5E26400_4000_0__). Plusieurs exemples se trouvent à la section 4.1.8.

STRATÉGIE 3.5 Zones humides, bassins hydrographiques et espèces migratrices partagés.

Promouvoir l'inventaire et la coopération pour la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques, y compris le suivi et la gestion en coopération d'espèces dépendant de zones humides.

3.5.1 Tous les systèmes de zones humides transfrontaliers ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

A - Oui

3.5.1 Informations supplémentaires :

La Commission mixte internationale est chargée de régler les niveaux d'eau et de surveiller la qualité de l'eau des rivières et des lacs le long de la frontière séparant le Canada des États-Unis. La Commission assume ses responsabilités avec l'appui de 20 conseils composés d'experts des deux pays qui aident à régler les niveaux d'eau ou l'établissement de rapports sur la qualité de l'eau.

Dans les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint Laurent, le Canada et les États-Unis se sont engagés à rétablir la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes conformément à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (mis à jour en 2012). Cinq secteurs préoccupants cernés ont été désignés comme étant binationaux et comportent un nombre variable de milieux humides côtiers et riverains.

3.5.2 Une cogestion efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, bassins hydrographiques et zones côtières partagés) ?
{3.5.2} DRC 3.5.ii

C - En partie

3.5.2 Informations supplémentaires : (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides un tel régime de gestion est en place) :

La Commission mixte internationale offre une plateforme permettant une gestion collaborative efficace pour les eaux partagées entre le Canada et les États Unis. L'Initiative internationale des bassins hydrographiques de la Commission mixte internationale est réalisée en collaboration avec des intervenants locaux (c. à d. les gouvernements fédéraux, provinciaux, locaux et des états, des organismes non gouvernementaux ainsi que des organismes autochtones et de l'industrie) dans le but de résoudre les enjeux liés à l'eau et d'atteindre les résultats attendus des deux côtés de la frontière.

Dans la zone côtière de l'Atlantique, on retrouve une gestion coopérative effectuée entre les provinces et les organismes fédéraux, tels que le Comité

régional de concertation sur la gestion des océans et à l'international par l'intermédiaire du Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin.

Conformément à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (mis à jour en 2012), un éventail d'outils existent afin de faire la promotion de mesures et d'une gestion collaborative dans les bassins entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'état ainsi que des organismes non gouvernementaux et d'autres partenaires (p. ex. le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs de 1994, le Consortium des terres humides des Grands Lacs et l'Accord Canada Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs de 2007).

Le Yukon River Inter Tribal Watershed Council est une organisation indigène locale composée de 70 Premières Nations et tribus, et dévouée à la protection et à la préservation des bassins versants de la rivière Yukon, laquelle s'étend sur la frontière séparant le Canada et les États Unis. Le Conseil offre une aide technique, une facilitation et une coordination de l'échange de renseignements, de la recherche et de la formation.

3.5.3 Votre pays participe-t-il à des initiatives ou des réseaux régionaux pour des espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

A - Oui

3.5.3 Informations supplémentaires :

Le Plan nord américain de gestion de la sauvagine est partenariat international entre le Canada, les États Unis et le Mexique visant à conserver et à protéger les milieux humides et les habitats des hautes terres ainsi que les populations de la sauvagine qui y sont associées. Depuis l'établissement du plan, plus de 8 millions d'hectares de milieux humides ou de hautes terres y étant associées ont été conservés au Canada et plus de 48 millions hectares ont été gérés et/ou rétablis.

Le Plan nord américain de gestion de la sauvagine a été révisé en 2012 en tant que nouvel appel à l'action déterminant une vision intégrée et définissant des buts et des objectifs mesurables concernant les populations de sauvagine, de l'habitat et des personnes. Un plan d'action distinct offre davantage de directives relativement à la mise en œuvre. (<http://nawmp.wetlandnetwork.ca/nawmp-revision-2012/>).

Des stratégies et des plans d'action nationaux et régionaux existent également pour les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques au Canada.

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord est un effort coordonné entre le Canada, les États Unis et le Mexique déployé afin d'assurer la diversité et l'abondance de tous les oiseaux nord américains. Les régions de conservation des oiseaux dont la division est fondée sur les écorégions offrent un cadre pour l'établissement et la planification des priorités et l'intégration des initiatives de conservation des oiseaux.

OBJECTIF 4. CAPACITÉ D'APPLICATION

RAPPEL : dans les champs de 'texte libre', veuillez ne pas utiliser les doubles guillemets « » mais les caractères ' '.

STRATÉGIE 4.1 CESP. *Le cas échéant, soutenir et aider à appliquer, à tous les niveaux, le Programme de la Convention en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (Résolution X.8) pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) et collaborer afin de mieux faire connaître les objectifs, mécanismes et résultats clés de la Convention.*

4.1.1 Un plan ou des plans d'action ont-ils été élaborés pour la CESP relative aux zones humides ? {4.1.1} DRC 4.1.i

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant/hydrographique
- d) au niveau local/du site

- a) B - Non
- b) B - Non
- c) B - Non
- d) B - Non

(Même si aucun Plan d'action de CESP n'a encore été élaboré, si des objectifs généraux de CESP pour des actions dans ce domaine ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Informations supplémentaires, ci-dessous)

4.1.1 Informations supplémentaires (Si vous avez répondu par 'Oui' ou 'En progrès' à l'une au moins des quatre questions ci-dessus, veuillez décrire le mécanisme, dans chaque cas, indiquer qui en est responsable et préciser s'il a été établi avec la participation de correspondants nationaux pour la CESP) :

Bien qu'aucun plan d'action officiel n'ait été établi, on tient compte des valeurs de la CESP dans la planification plus large des activités. Par exemple :

- a) – Le Plan de conservation national lancé en 2014 nous permettra d'offrir davantage de possibilités de partenariat, y compris avec des municipalités, des groupes d'intérêt environnemental, des chasseurs et des pêcheurs, des propriétaires fonciers et des groupes communautaires, pour que des mesures concrètes soient prises afin de préserver les terres et les eaux qui les entourent en fonction des trois secteurs prioritaires suivants : la conservation des terres et des eaux du Canada, le rétablissement des écosystèmes du Canada et l'établissement d'un lien entre les Canadiens et la nature.
- En 2012, Environnement Canada a lancé le Réseau des terres humides (www.wetlandnetwork.ca) dans le but de permettre aux gens de tisser des liens entre elles, d'échanger des ressources et de rehausser le profil du travail et des renseignements liés aux milieux humides dans l'ensemble du Canada et à l'échelle internationale.
- L'initiative du Programme de planification environnementale à la ferme fait la promotion de la conservation des milieux humides dans le cadre d'une intendance environnementale du secteur agricole du Canada.
- b) – Dans le cadre des partenariats d'un plan conjoint des habitats régionaux, la communication, l'éducation et l'intendance représentent des stratégies clés permettant d'assurer la conservation des milieux humides, des milieux humides des habitats associés et des populations de la sauvagine.
- Les politiques provinciales liées aux milieux humides (p. ex. la Wetland Policy

de la Nouvelle Écosse) ainsi que des stratégies plus larges relatives aux eaux et à la conservation (p. ex. la stratégie 'Water for Life' de l'Alberta) peuvent également demander l'élaboration de programmes de sensibilisation, d'éducation et d'intendance concernant les milieux humides, lesquels cibleraient un éventail d'intervenants.

- Le gouvernement de l'Alberta, Canards Illimités Canada et ceux participants au partenariat du Plan nord américain de gestion de la sauvagine de l'Alberta ont mis sur pied par WetlandsAlberta.ca offrent des ressources pour les éducateurs, les propriétaires fonciers et le public sur la valeur des milieux humides et les mesures à prendre afin d'assurer leur conservation dans la province.
- c) Le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs propose plusieurs stratégies afin de sensibiliser le public et de renforcer l'engagement de celui-ci à protéger les milieux humides et à continuer de l'informer sur la valeur des milieux humides pour la société, l'eau et la faune pour encourager la conservation des milieux humides.
- d) – Canards Illimités Canada gère plusieurs programmes dans l'ensemble du pays, lesquels visent à informer et à éduquer les jeunes et les élèves sur les milieux humides, entre autres à l'aide de leur programme de Centres d'excellence sur les milieux humides.
- Le site Ramsar 'Grand Codroy Estuary' a intégré des objectifs précis visant à sensibiliser les gens sur l'importance de la sauvagine et de son habitat ainsi que du besoin de les conserver dans son plan de gestion.

4.1.2 Combien de centres (centres d'accueil des visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans des Sites Ramsar

a) 21 centres

b) dans d'autres zones humides

b) 0 centres

4.1.2 Informations supplémentaires (Si ces centres font partie d'un réseau national ou international, veuillez décrire le(s) réseau(x)) :

- a) Voici quelques sites Ramsar comportant une forme quelconque de centre de formation ou destiné aux visiteurs : Baie de l'île Verte, Cap Tourmente, Chignecto, Creston Valley, Delta Marsh, Fraser River Delta, Grand Codroy Estuary, Lac Saint-François, Lac St. Pierre, Last Mountain Lake, Mary's Point, Matchedash Bay Provincial Wildlife Area, Oak Hammock Marsh, Old Crow Flats, Peace-Athabasca Delta, Point Pelee National Park, Quill Lakes, Shepody Bay, Southern Bight-Minas Basin, Tabusintac Lagoon and River Estuary, Whooping Crane Summer Range. D'autres indiquent des sentiers et des zones d'observation de la faune sur place (p. ex. Columbia River Wetlands, Mer Bleue Conservation Area et St. Clair National Wildlife Area).
- b) De nombreux autres centres d'interprétation des zones humides sont établis partout au Canada; toutefois, nous n'avons aucune estimation de leur nombre. Par exemple, Canards Illimités Canada possède un vaste réseau de centres d'interprétation partout au pays, y compris : le centre d'interprétation du 'Oak Hammock Marsh' (site Ramsar), au moins 9 autres centres publics et 18 centres d'excellence liés aux milieux humides dans les écoles. On retrouve également des secteurs d'interprétation dans les secteurs fédéraux protégés non désignés en tant que sites Ramsar (p. ex. une tour d'observation et une promenade y ont été installées sur la Réserve nationale de faune de Vaseux Bighorn, en coopération avec la province de

la Colombie Britannique et de The Nature Trust of British Columbia).

4.1.3 La Partie contractante encourage-t-elle:

- a) la participation des acteurs au processus décisionnel concernant la planification et la gestion des zones humides ?
- b) en particulier la participation des acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion des Sites Ramsar ?

a) A - Oui

b) A - Oui

{4.1.3} DRC 4.1.iii

4.1.3 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez donner des précisions sur la participation des acteurs) :

- a) Pour la plupart des juridictions, la consultation du public et une partie intégrante de l'élaboration de politiques et du processus de réglementation, y compris l'évaluation environnementale. On encourage également à l'intégrer à la planification de la gestion, en ajoutant une période de commentaires du public aux plans de gestion provisoires. On encourage également leur participation au moyen d'activités de planification communautaires liées aux bassins hydrographiques.
- b) De nombreux sites Ramsar indiquent une participation d'intervenants locaux à la gestion des sites. Plusieurs sites ont établi des comités de gestion (p. ex. Hay-Zama Lakes, McConnell River, Old Crow Flats, Polar Bear Pass, Queen Maud Gulf, St. Clair National Wildlife Area). D'autres font directement appel à des organisations locales pour la gestion (p. ex. Columbia River Wetlands, Fraser River Delta). Des intervenants participent également aux activités propres aux sites, telles que le restauration (Delta Marsh, Minesing Wetlands), l'intendance et l'atténuation des répercussions de l'utilisation des terres environnantes (Grand Codroy Estuary, Long Point) et la protection des terres environnantes (p. ex. Conservation de la nature Canada a acheté des terres écosensibles près de sites Ramsar ou adjacentes à ceux ci à la 'Malpeque Bay', 'Musquodoboit Harbour', 'Mary's Point' et 'Tabusintac Lagoon and River Estuary'; La Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick a également protégé une île de la 'Shepody Bay' au moyen d'une servitude de conservation). D'autres sites font appel à des intervenants en leur demandant des conseils ou des commentaires ou en tenant une consultation officielle liée à la planification de la gestion ou à l'évaluation environnementale (Oak Hammock Marsh, Point Pelee National Park, Last Mountain Lake). D'autres signalent la participation continue et un dialogue fréquent, mais limité dans la gestion en raison de la nature du site (Chignecto, Mary's Point).

La participation des intervenants locaux est également essentielle à la sélection des sites Ramsar. Conformément au manuel provisoire des procédures pour le document intitulé 'La désignation et l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale située au Canada', le Service canadien de la faune d'environnement Canada n'appuiera la nomination d'un site que lorsqu'il y aura concurrence de la province ou du territoire et de tous les propriétaires fonciers dont les propriétés se trouvent sur le site.

<p>4.1.4 Une évaluation des besoins nationaux et locaux de formation en matière d'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii</p>	<p>C - En partie</p>
<p>4.1.4 Informations supplémentaires :</p> <p>Un sondage réalisé en 2007 auprès de gestionnaires de sites canadiens a permis de cerner de nombreuses possibilités d'amélioration de la capacité permettant une gestion durable des sites Ramsar. Le cours de formation destiné aux gestionnaires des sites Ramsar de 2009 élaboré à partir des conclusions du sondage de 2007 nous a permis d'obtenir d'autres recommandations.</p>	
<p>4.1.5 Combien de possibilités de formation ont-elles été offertes aux gestionnaires de zones humides depuis la COP11 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>Nombre de possibilités :</p> <p>a) 0</p> <p>b) 0</p>
<p>4.1.5 Informations supplémentaires (y compris sur l'utilisation des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle dans le cadre de la formation) :</p> <p>Un cours de formation (webinaire) sur les milieux humides a été donné le 29 octobre 2013 par Wetland Link International et d'autres partenaires aux praticiens nord américains travaillant sur les milieux humides (y compris les gestionnaires des sites Ramsar) et mettait l'accent sur les défis associés à la communication de messages éducatifs sur les milieux humides. Les expériences du site Ramsar 'Oak Hammock Marsh' ont été mises en avant à titre d'étude de cas (http://wli.wwt.org.uk/regions/north-america/north-america-regional-initiatives/wli-north-america-webinar/).</p>	
<p>4.1.6 Un Comité national Ramsar/sur les zones humides intersectoriel (ou un organe équivalent) est-il en place et opérationnel ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>B - Non</p>
<p>4.1.6 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez décrire brièvement a) sa composition; b) le nombre de réunions depuis la COP11; et c) les attributions du Comité) :</p> <p>Il n'y a aucun comité national de Ramsar ou qui soit lié aux milieux humides au Canada. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada agit à titre d'organisme expert en science et consultatif, et travail avec divers partenaires. Voir aussi 3.1.1.</p>	
<p>4.1.7 D'autres mécanismes de communication sont-ils en place (à part le Comité national) pour diffuser les lignes directrices Ramsar relatives à la mise en œuvre et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a. les gestionnaires de Sites Ramsar ?</p> <p>b. les correspondants nationaux des autres AME ?</p> <p>c. d'autres ministères, services et organismes ?</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>a. A - Oui</p> <p>b. A - Oui</p> <p>c. A - Oui</p>
<p>4.1.7 Informations supplémentaires (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez décrire les mécanismes</p>	

en place) :

- a) Les activités Ramsar sont communiquées de façon ponctuelle au moyen du réseau de gestionnaires des sites Ramsar. Le site Web national du Réseau des terres humides fournit également un mécanisme permettant de communiquer les lignes directrices et les outils actuels (www.wetlandnetwork.ca).
- b) La communication entre l'autorité administrative de Ramsar et les autres points focaux nationaux de l'AME est effectuée en tant que fonction s'inscrivant parmi les obligations quotidiennes des échanges de renseignements réciproques.
- c) Un certain nombre de comités par l'intermédiaire desquels des renseignements liés à Ramsar peuvent être échangés entre l'autorité administrative et d'autres ministères, services et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, tels que le Comité des directeurs canadiens de la faune, ainsi que le Groupe directeur sur la biodiversité composé de membres fédéraux, provinciaux et territoriaux.

4.1.8 Y a-t-il eu des activités spécifiques à Ramsar organisées pour la Journée mondiale des zones humides (que ce soit le 2 février ou à un autre moment de l'année), soit par le gouvernement, soit par des ONG, dans votre pays depuis la COP11 ? {4.1.8}

A - Oui

4.1.8 Informations supplémentaires :

La Journée mondiale des zones humides (JMZH) a lieu au milieu de l'hiver au Canada. Par conséquent, de nombreux sites Ramsar ne tiennent aucune activité, puisque l'accessibilité au site est limitée. Voici quelques exemples d'activités :

- En 2012, des partenaires de l'Ontario, dans le cadre du Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs, ont tenu une conférence sur les milieux humides de l'Ontario pendant la JMZH intitulée 'The History and Future of our Wetlands'.
- En 2013, le ministre de l'Environnement du Canada a publié une déclaration ministérielle afin de célébrer la JMZH, de remercier nos partenaires et de reconnaître les réalisations dans la conservation des milieux humides partout au Canada.
- En 2013, la Corporation de Delta a tenu une célébration pour la nouvelle désignation du site Ramsar 'Fraser River Delta' afin d'aider à sensibiliser la population à la JMZH.
- En février 2013, une édition de Sciences à la page a été publiée dans le cadre du partenariat entre le Collectif en faveur des sciences et de la technologie et le Centre canadien science et médias. La publication décrit l'état actuel des connaissances et des politiques liées aux milieux humides au Canada.
- Afin de célébrer la JMZH en 2014, l'Institut canadien des engrais, CropLife Canada, Canards Illimités Canada et le Conseil canadien de conservation des sols ont collaboré afin d'annoncer une position de politique commune appuyant la protection des zones humides dans les paysages agricoles.
- Le Zoo de Toronto a tenu un événement lors de la JMZH de 2014 afin de faire connaître des animaux pour qui des habitats de milieux humides en santé

sont essentiels.

- En 2014, le Ecohydrology Groupe de Waterloo University a tenu un symposium intitulé ‘A celebration of World Wetlands Day’ afin de rassembler des scientifiques, des économistes et des décideurs en vue de dialoguer sur la conservation et la préservation des milieux humides.
- En Nouvelle Écosse, au Shubenacadie Wildlife Park, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l’Est ont organisé une exposition de la faune et une marche dans le but de faire la promotion de la valeur et des avantages des milieux humides dans les paysages agricoles lors de la JMZH de 2014. Un article a été publié par l’intermédiaire de la Nova Scotia Federation of Agriculture afin de faire la promotion de la JMZH et du programme de l’Agricultural Biodiversity Conservation Plan du Plan conjoint des habitats de l’Est.
- En Colombie Britannique, la North Shore Wetland Partners Society a travaillé pour éliminer des espèces envahissantes à une aire de conservation pendant la JMZH en 2014.
- Au Centre d’excellence des milieux humides Côte de Beaupré au Québec, des étudiants du secondaire ont construit et vendu des nichoirs afin de reconnaître la JMZH de 2014.
- Environnement Canada a publié un « tweet » sur la JMZH de 2014 afin de sensibiliser le public à la valeur et aux avantages des milieux humides.

4.1.9 Des campagnes, programmes et projets nationaux, autres que pour des activités liées à la Journée mondiale des zones humides, ont-ils été menés pour sensibiliser le public aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides depuis la COP11? {4.1.9}

A - Oui

4.1.9 Informations supplémentaires (si ces activités et d’autres activités de CESP ont été menées par d’autres organisations, veuillez l’indiquer) :

En plus des affiches et des centres d’interprétation, de nombreux sites Ramsar du Canada réalisent des campagnes et des programmes de sensibilisation. En voici des exemples:

- Columbia River Wetlands: De 2012 à 2014, le site Ramsar a été utilisé comme lieu d’éducation par divers utilisateurs, y compris pour des programmes scolaires, des camps d’été, des voyages d’interprétation commerciaux et des festivals liés à la faune. Les Partenaires pour l’intendance des zones humides du Columbia ont également continué à sensibiliser le public à l’aide d’un blogue, de publications et de journaux locaux et de la distribution d’un guide comportant des ‘utilisations judicieuses’ pour des activités récréatives dans les milieux humides au cours de cette période.
- Grand Codroy Estuary: De 2012 à 2014, dans le cadre du Feather and Folk Festival annuel de dix jours, on a célébré les diverses espèces aviaires de la région et fait participer le public pendant les présentations sur l’importance écologique des sites Ramsar.
- Point Pelee National Park: Pendant les mois estivaux de 2012 à 2014, des visites d’interprétation effectuées dans des canots de fret étaient proposées et des panneaux d’interprétation du marais de Pointe Pelée étaient affichés pour le public. Des publications, un site Web et une nouvelle aire d’orientation et d’accueil destinée aux visiteurs à l’entrée du parc mettent l’accent sur l’importance des milieux humides. Un programme ‘Jeunes naturalistes’ et un camp de jour jeunesse comportaient une composante

éducative et le site a participé au Festival de l'eau du comté Essex afin de faire la promotion des milieux humides du parc.

STRATÉGIE 4.2 Capacité de financement de la Convention. *Fournir les ressources financières nécessaires pour la gouvernance, les mécanismes et les programmes de la Convention en vue de répondre aux attentes de la Conférence des Parties contractantes; dans la limite des ressources disponibles et en utilisant efficacement ces ressources, explorer et faciliter des options et mécanismes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour l'application de la Convention.*

4.2.1

a) Pour 2012, 2013 et 2014 les contributions à la Convention de Ramsar ont-elles été versées intégralement ? {4.2.1} DRC 4.2.i

A - Oui

b) Si 'Non' à la question 4.2.1 a), veuillez préciser les mesures prises pour garantir un prompt versement à l'avenir :

.....

4.2.2 Un appui financier additionnel a-t-il été fourni au moyen de contributions volontaires au Fonds Ramsar de petites subventions ou à d'autres activités de la Convention ne bénéficiant pas d'un financement du budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

A - Oui

4.2.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez préciser les montants et à quelles activités) :

– 75 000 \$ en 2014 pour appuyer les préparations de la Conférence des Parties contractantes de la Convention de Ramsar – COP12 afin de renforcer la collaboration internationale dans la mise en œuvre de la Convention de Ramsar.

STRATÉGIE 4.3 Efficacité des organes de la Convention. *Veiller à ce que la Conférence des Parties contractantes, le Comité permanent, le Groupe d'évaluation scientifique et technique et le Secrétariat fonctionnent avec une très haute efficacité pour soutenir l'application de la Convention.*

4.3.1 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour effectuer le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A - Oui

4.3.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour effectuer le suivi) :

La préparation du rapport national de Ramsar de trois ans fournit un mécanisme utile pour la communication et les mises à jour et nous permet d'évaluer les progrès observés dans les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et d'autres concernant l'état de la conservation et de la gestion des milieux humides au Canada.

STRATÉGIE 4.4 Collaborer avec les OIP, entre autres. Porter à leur maximum les avantages de la collaboration avec les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP) et autres.

* Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International et le WWF International.

4.4.1 Votre pays a-t-il bénéficié de l'aide d'une ou de plusieurs OIP* de la Convention pour ses activités d'application de la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.iii

B - Non

4.4.1 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'aide reçue) :

.....

4.4.2 Votre pays a-t-il fourni une assistance à une ou plusieurs OIP de la Convention ? {4.4.2} DRC 4.4.iii

A - Oui

4.4.2 Informations supplémentaires (Si 'Oui', veuillez donner le(s) nom(s) de l'OIP (des OIP) et le type d'assistance fournie) :

Environnement Canada a fourni une aide financière pour diverses entreprises afin de contribuer à quatre des cinq OIP de la convention, y compris les suivantes :

- BirdLife International
- Wetlands International
- Fonds mondial pour la nature (Canada)
- Union internationale pour la conservation de la nature